Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

CONSEILS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

NOM DU CONSEIL RÉGIONAL: CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

RÉGION: _____ TÉLÉCOPIEUR: (514) 286-5669

CODE: 06 & 13

Année financière terminée le 31 mars 1990

Formule autorisée et prescrite par ordre du Ministre de la Santé et des Services sociaux, aux fins du règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux (Art. 7) adopté en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Formulaire AS-475

91-04442/

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Année financière terminée
le 31 mars 1990

Révisée: 90-02 0 1 0

LISTE DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

1. Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements.

2. Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux.

3. Règlement sur les constructions d'immeubles d'établissements. des conseils régionaux et de la Corporation d'hébergement du Québec.

4. Règlement sur les locations d'immeubles des établissements. des conseils régionaux et de la Corporation d'hébergement du Québec

5. Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

6. Règlement sur la délivrance et le renouvellement du permis d'un établissement.

7. Règlement établissant la procédure pour l'élection et la nomination des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux.

8. Règlement sur la procédure d'élection et de nomination des membres des conseils d'administration des conseils régionaux.

9. Règlement sur la rémunération des membres des conseils d'administration des conseils régionaux.

10. Règlement sur la sélection. la nomination. les mesures de fin d'engagement et de stabilité d'emploi applicables aux directeurs généraux des conseils régionaux et des établissements publics.

11. Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres supérieurs et intermédiaires des conseils régionaux. des établissements publics et des établissements privés visés aux articles 176 et 177 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

12. Règlement sur la rémunération des directeurs généraux et des cadres supérieurs et intermédiaires des conseils régionaux. des établissements publics et des établissements privés visés dans les articles 176 et 177 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

13. Ordonnance établissant la procédure pour l'élection des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux de la région 10A.

14. Règlement sur la nomination et la rémunération des directeurs des services professionnels et des chefs de département de santé communautaire dans les centres hospitaliers.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PLAN GÉNÉRAL

Première partie
Généralités

Deuxième partie
États financiers et données opérationnelles

Troisième partie
Fonds d'exploitation: renseignements complémentaires

Quatrième partie
Fonds des activités régionalisées: renseignements complémentaires

Cinquième partie
Fonds affectés: renseignements complémentaires

Sixième partie
Renseignements complémentaires aux fins du partage fédéral-provincial

Septième partie
Rémunération des cadres (annexe B)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PLAN DÉTAILLÉ

	Page	Révisée
Présentation		
Page couverture		
Page titre	010	89-02
Liste des règlements adoptés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux	020	"
Plan général	030	90-02
Introduction	050	89-02
Généralités	060	"
Première partie — Généralités		
Déclaration du conseil régional	100	89-02
Résolution du conseil d'administration	101	"
Rapport du président du conseil d'administration	110	"
Questionnaire au président du conseil d'administration	111	90-02
Commentaires relatifs au questionnaire au président du conseil d'administration	112	89-02
Rapport du vérificateur externe	120	90-02
Annexe au rapport du vérificateur externe	121	89-02
Questionnaire à remplir par le vérificateur externe	122	90-02
Commentaires relatifs au questionnaire à remplir par le vérificateur externe	123	89-02
Deuxième partie — Etats financiers et données opérationnelles		
Résultats:		
Fonds d'exploitation	200	90-02
Fonds des activités régionalisées	201	"
Ventilation de l'excédent — fonds combinés:		
Fonds d'exploitation-activités accessoires		
Fonds des activités régionalisées	210	"

PLAN DÉTAILLÉ (suite)

	Page	Révisée
Soldes des fonds — fonds combinés:		
Fonds d'exploitation		
Fonds d'immobilisations		
Fonds des activités régionalisées	250	90-02
Bilan — fonds combinés:		
Fonds d'exploitation		
Fonds des activités régionalisées	260	"
Fonds d'immobilisations		
Données opérationnelles	265	"
Nctes aux états financiers	270	
Troisième partie — Fonds d'exploitation: Renseignements complémentaires		
Activités principales:		
Détail des revenus	300	"
Dépenses par centre d'activités et par catégorie	310	"
Activités accessoires:		
Résultats par centre d'activités	320	"
Ventilation des charges:		
Frais de déplacement, de séjour, d'inscription et charges extraordinaires	349	"
Précisions aux renseignements complémentaires - partie 3	390	89-02
Quatrième partie — Fonds des activités régionalisées: Renseignements complémentaires		
Résultats par centre d'activités	400-401	90-02
Solde de fonds par centre d'activités	410-411	"
Précisions aux renseignements complémentaires - partie 4	490	89-02

PLAN DÉTAILLÉ (suite)

Cinquième partie — Fonds affectés: Renseignements complémentaires	Page	Révisée
Fonds affectés combinés - bilan:		
Fonds des immobilisations et équipements des établissements		
Fonds des locations d'espaces	511	90-02
Fonds affectés combinés - bilan:		
Fonds des services ambulanciers		
Fonds des services en C.L.S.C.		
Fonds des travaux communautaires	512	"
Fonds affectés combinés — bilan:		
Fonds santé communautaire		
Fonds de désengorgement des urgences		
Fonds des médecins en régions éloignées	513	"
Autres fonds affectés — bilan	514	"
Fonds affectés combinés — analyse de la provenance et de l'utilisation des fonds:		
Fonds des immobilisations et équipements des établissements		
Fonds des locations d'espaces		
Fonds des urgences santé	521	"
Fonds affecté des services en C.L.S.C.:		
Analyse de la provenance et de l'utilisation du fonds par composante	522	"

PLAN DÉTAILLÉ (suite)

	Page	Révisée
Fonds affectés combinés — analyse de la provenance et de l'utilisation des fonds:		
Fonds des services ambulanciers		
Fonds des travaux communautaires		
Fonds santé communautaire		
Fonds de désengorgement des urgences		
Fonds des médecins en régions éloignées	523	90-02
Autres fonds affectés — analyse de la provenance et de l'utilisation des fonds	524	"
Immobilisations et équipements des C.H. - liste des contributions aux projets d'immobilisations inférieurs à 1,000,000$	531	89-02
Immobilisations et équipements des C.H.: - liste des contributions aux projets autorisés d'équipement	532	"
Immobilisations des C.L.S.C., C.A.H, C.A.R. et C.S.S. - liste des contributions aux projets inférieurs à 250,000$	533	"
Équipements des C.L.S.C., C.A.H., C.A.R. et C.S.S. - renseignements additionnels	534	"
Fonds des locations d'espaces - renseignements additionnels	535	"
Fonds des services en C.L.S.C. (services à domicile) - renseignements additionnels	536	"
Fonds des services en C.L.S.C. (autres composantes) - renseignements additionnels	537	90-02
Fonds des services ambulanciers - renseignements additionnels sur les salaires	539	90-02
Précisions aux renseignements complémentaires — partie 5	590	"
Sixième partie — Renseignements complémentaires aux fins du partage fédéral-provincial	600-601	90-02
Précisions aux renseignements complémentaires — partie 6	690	89-02
Septième partie — Rémunération des cadres (annexe B)	700	90-02

INTRODUCTION

Le formulaire AS-475 constitue le rapport financier annuel requis du conseil régional en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. (L.R.Q. S-5) et dont le contenu est décrit à l'article 7 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux considère le rapport financier annuel (AS-475) comme celui devant être produit en vertu de l'article 83 de la Loi de l'administration financière (L.R.Q. 1977, chap. A-6).

L'objectif poursuivi par le Ministère, par le présent rapport, est d'obtenir une présentation uniforme des données sur la situation financière du conseil régional et sur le résultat de ses opérations. Il est donc important, avant de remplir le rapport AS-475, de prendre connaissance et de se familiariser avec les définitions et les explications inscrites au verso des pages du formulaire.

À moins de directives contraires, les données doivent être reportées selon le plan décrit dans le Manuel de gestion financière des conseils régionaux de la santé et des services sociaux.

GÉNÉRALITÉS

PLAN COMPTABLE

Compte tenu des instructions publiées dans le Manuel de gestion financière, le conseil régional est sensé avoir pris les mesures pour fournir les renseignements demandés dans le présent formulaire.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les notes aux états financiers s'inscrivent à la page 270 et touchent les différentes parties du rapport.

PRÉCISIONS AUX RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

À la fin des parties 3 à 6 du rapport, les pages "Précisions aux renseignements complémentaires" recueillent les informations détaillées concernant la partie en question.

ÉLÉMENT PAR LIGNE

Toutes les lignes des pages sont numérotées; le conseil régional inscrit un seul élément par ligne, et dans les cas où l'espace est insuffisant, il utilise les pages "Précisions aux renseignements complémentaires", à la fin de chacune des parties du rapport.

LIBELLÉ DE CHACUNE DES LIGNES

Le libellé de chacune des lignes ne doit en aucun temps être modifié. Toute particularité doit être inscrite sur les lignes intitulées "autres (préciser)".

LIGNE "AUTRES (préciser)"

Ces lignes doivent comporter tous les détails permettant d'avoir une compréhension pertinente de l'information. Si l'espace est insuffisant, le conseil régional complète les explications aux pages "Précisions aux renseignements complémentaires", à la fin de chacune des parties du rapport.

CONCORDANCES

Les concordances indiquées aux verso ou aux recto des pages de ce formulaire sont fournies dans le but de permettre la vérification du report des montants figurant dans le formulaire AS-475, afin d'éviter des erreurs dans la présentation du formulaire, ce qui entraîne des délais dans l'analyse et le traitement des données.

Signification des abréviations: "P." - page; "L." - ligne; "C." - colonne.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PLAN

	Page
Première partie — Généralités	
Déclaration du conseil régional	100
Résolution du conseil d'administration	101
Rapport du président du conseil d'administration	110
Questionnaire au président du conseil d'administration	111
Commentaires relatifs au questionnaire au président du conseil d'administration	112
Rapport du vérificateur externe	120
Annexe au rapport du vérificateur externe	121
Questionnaire à remplir par le vérificateur externe	122
Commentaires relatifs au questionnaire à remplir par le vérificateur externe	123

Nom du conseil régional		Code	Page
	CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	06 & 13	1 00

Déclaration du conseil régional exercice terminé le 31 mars 19 90

Par les présentes, nous déclarons que, à notre connaissance, le rapport financier annuel reflète fidèlement la situation financière et le résultat des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 19 90

27 juin 1990
Date

Le directeur général

Ce rapport est approuvé au nom du conseil d'administration,
par les administrateurs désignés à cette fin, lors de la réunion du 21 juin 1990

Pour le conseil d'administration:

27 juin 1990
Date

Administrateur

Administrateur

EXPLICATIONS - PAGE 1 0 1

La résolution du conseil d'administration se rapporte à l'acceptation ou au refus du rapport de vérification (article 6 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux).

Cette résolution doit être transmise à la ministre en vertu de l'article 7 du règlement susmentionné.

Nom du conseil régional: CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Code: 06 & 13

Résolution du conseil d'administration

exercice termine le 31 mars 19 90

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Conseil de la santé et des services sociaux la région de Montréal métropolitain
Nom du conseil régional

tenue à Montréal (Endroit) le 21 juin 19 90

Sur proposition de _____

Appuyée par _____

Il est résolu que:

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu d'accepter le rapport du comité de vérification et d'approuver le rapport financier annuel du CSSSRMM, tel que déposé, pour l'année financière terminée le 31 mars 1990, d'approuver également le rapport du président, tel rapport étant intégré au rapport financier annuel susmentionné et d'autoriser le président et le secrétaire du conseil d'administration à signer ces documents.

Copie conforme établie le 28 juin 1990 Gérard D. Marcoux
Secrétaire

EXPLICATIONS - PAGE 1 1 0

En vertu de l'article 11 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux, le conseil d'administration de l'établissement doit fournir à la ministre un rapport annuel d'activités. Le président du conseil d'administration doit en faire une synthèse afin de commenter le résultat des opérations de l'exercice.

Ce rapport devrait se limiter à un maximum de trois pages dactylographiées.

Rapport du président du conseil d'administration — exercice terminé le 31 mars 1990

La consolidation de cinquante-deux (52) fonds gérés par le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain pour l'exercice terminé le 31 mars 1990 montre un total de 143 985 519 $.

Tel qu'indiqué dans notre dernier rapport financier annuel, le gouvernement a adopté une loi visant la création d'une corporation qui a pour objet l'organisation et la coordination des services d'urgence préhospitaliers, incluant le transport ambulancier sur le territoire du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain. Tous les articles de ladite loi étaient promulgués en juillet 1989 de sorte que la gestion complète des activités d'Urgences-santé a été prise en charge par la nouvelle corporation à compter du 17 juillet 1989, fin de la cinquième période. Le Conseil régional a donc transmis une balance de vérification à la nouvelle corporation à cette date. Des protocoles d'intégration du personnel ont été signés entre les deux parties et entraient en vigueur le 1er avril 1989. Le transfert des éléments d'actif et de passif s'est fait par protocole d'entente rétroactivement au 1er avril 1989. Un inventaire vérifié des biens meubles et du matériel roulant fait partie de ce transfert d'actif. La valeur d'origine de l'inventaire de biens meubles est de 1 852 648 $ et de 292 949 $ en matériel roulant. D'un commun accord, la vérification comptable des activités de la Corporation d'urgences-santé pour l'année 1989-1990 a été effectuée par le vérificateur externe de cette corporation, en l'occurence le Vérificateur général de la Province de Québec. Par ailleurs, la vérification d'éléments d'actif et de passif transférés du Conseil régional à la Corporation d'urgences-santé a été faite par les vérificateurs externes du Conseil régional, en l'occurence la firme Samson Bélair Deloitte & Touche.

Pour combler un éventuel déficit de caisse, le Conseil régional avait obtenu une autorisation d'emprunt effective le 1er avril 1989 et échéant le 31 juillet 1989 dont le montant maximum était de 10 000 000 $. La Corporation d'urgences-santé a pris charge de cette marge de crédit depuis le 1er août 1989.

Le fonds des urgences-santé montrait au 31 mars 1989 des revenus de 44 153 284 $ et des dépenses de 41 304 814 $.

Les résultats financiers de l'exercice présentent des soldes d'opérations positifs dans la quasi-totalité des fonds gérés. Quatre centres d'activités accusent des déficits temporaires. Ils sont: le fonds des approvisionnements en commun, le fonds de distribution lingerie-literie, le fonds d'acquisition des produits biologiques et le fonds de fluoruration de l'eau. Dans les deux premiers cas, il s'agit d'activités entièrement financées par les participants et dans les deux autres cas, le Ministère finance entièrement ces activités réalisées pour l'ensemble des D.S.C. et les municipalités intéressées de la province. Un seul fonds, à savoir celui du service régional de buanderie, montre un solde cumulatif déficitaire. Il est passé de 2,614 M$ à 2,476 M$ malgré des dépenses extraordinaires de frais légaux et d'experts-conseils dans une cause d'arbitrage avec le courtier des fournisseurs privés, le coût des intérêts à un taux majoré sur les comptes à recevoir de plus de 60 jours et le coût de la conversion des kilogrammes de linge souillé à des kilogrammes de linge propre. Un plan de récupération de ce déficit est toujours en vigueur et nous comptons bien rétablir l'équilibre dans les cinq prochaines années.

Rapport du président du conseil d'administration — exercice terminé le 31 mars 19 90

Enfin, soulignons que la gestion de l'ensemble de ces fonds s'opère dans le cadre du budget d'exploitation alloué par le Ministère, même si nous avons dû réorganiser un certain nombre de centres d'activités suite au départ d'Urgences-santé, notamment les services financiers et les services informatiques, et même si nous avons accepté un certain nombre de mandats nouveaux sans budget additionnel en 1989-1990 tel l'accès aux communautés culturelles, les programmes sociaux aux itinérants, le développement de la politique de santé et de bien-être, la santé au travail, les mécanismes de promotion, de défense et de protection des droits de la personne, la gestion du programme des équipements et des fournitures pour personnes obèses handicapées, etc.

Endroit Montréal

Date 21 juin 19 90

Le président du conseil

Questionnaire au président du conseil d'administration

exercice terminé le 31 mars 19 90

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

QUESTIONNAIRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE
LE 31 MARS 1990

Questionnaire au président du conseil d'administration

exercice terminé le 31 mars 19 90

INSTRUCTIONS

1. Le présent questionnaire doit être complété par tous les conseils de la santé et des services sociaux.

2. Le présent questionnaire doit être intégré au rapport financier annuel. Il en fait partie intégrante et doit être transmis au Ministère selon les modalités du rapport financier annuel.

3. Les réponses (non) doivent être commentées aux pages réservées aux commentaires relatifs au questionnaire au président du conseil d'administration.

4. Les réponses sont données en encerclant le chiffre approprié, sauf là où des précisions sont exigées.

5. La page "Commentaires" constitue une page type pour la transmission de commentaires autres que ceux pour lesquels des espaces sont déjà prévus au questionnaire.

6. La suite numérique des questions n'est pas intégrale. Cette numérotation est utilisée lors de la saisie des questionnaires complétés pour avoir le plus de concordance possible avec celui des établissements.

Questionnaire au président du conseil d'administration

exercice terminé le 31 mars 19 90

		(5) ANNÉE	(6) MOIS	(7) JOUR
SECTION I - DIFFUSION DE L'INFORMATION				
Indiquer la date de tenue par le conseil d'administration de la dernière séance publique d'information au sens des prescriptions faites par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.	101	1988	06	16

Commentaires: 102

Une journée "porte ouverte" était prévue au mois de novembre 1989. Cette assemblée a dû être annulée à cause des manifestations contre la Loi 160. Les nombreuses séances de consultation sur les P.R.O.S. au cours de l'année ont été considérées comme substitut à la séance publique.

Questionnaire au président du conseil d'administration

exercice terminé le 31 mars 19 90

		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
Le conseil d'administration a-t-il reçu, de la part de son comité de vérification, de son vérificateur interne ou de son vérificateur externe, un ou des rapports lui permettant d'exprimer un avis à l'effet que le système comptable du conseil régional assure que les opérations sont comptabilisées correctement, en temps voulu, sont dûment approuvées et qu'il permet des états financiers fiables?	103	(1)	2	3	———
En l'absence de tels rapports, le conseil d'administration est-il en mesure d'émettre les avis ci-haut énumérés?	105	1	2	3	———
Le conseil d'administration a-t-il fait parvenir au Ministre avant le 30 septembre de la dernière année, les mesures correctrices qu'il entendait prendre relativement aux recommandations ou aux réserves exprimées dans le rapport du vérificateur externe?	106	1	(2)	3	———

Puisqu'il s'agit d'un rapport sans réserve.

Questionnaire au président du conseil d'administration

exercice terminé le 31 mars 19 90

SECTION II - ADMINISTRATION		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
Le conseil d'administration a-t-il établi des politiques et/ou procédures lui permettant de s'assurer du respect de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de ses règlements d'application concernant:					
a) les conflits d'intérêts? (L.R.Q., C.S-5.31)	107	(1) (1)	2	3	———
b) l'exclusivité de fonction? (L.R.Q., C.S-5.37)	108	(1) (1)	2	3	———
c) la rémunération du personnel d'encadrement? (Règlement R.10)	110	(1) (1)	2	3	———
Le conseil d'administration a-t-il établi des politiques ou des procédures lui permettant de s'assurer que les autorisations d'emprunts, dans le cadre des enveloppes décentralisées d'immobilisations et d'équipements (circulaire 03 02 30 01), servent aux fins pour lesquelles elles sont accordées?	110.1	(1) (2)	2	3	———

(1) Le conseil d'administration en a discuté à quelques reprises et il a décidé d'appliquer la Loi, ses règlements et les directives du M.S.S.S. sans réglementer à nouveau. Il s'assure du respect de la Loi et de ses règlements par l'intervention de la direction des ressources humaines.

(2) Les programmes annuels et les projections budgétaires relatifs aux enveloppes décentralisées d'immobilisations et d'équipements sont approuvés par le conseil d'administration. Tout au cours de l'année, les instances décisionnelles autorisées par le conseil d'administration approuvent des projets spécifiques avec la participation financière du C.S.S.S.R.M.M.

Questionnaire au président du conseil d'administration

exercice terminé le 31 mars 19 90

		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
SECTION II - ADMINISTRATION (suite)					
Le conseil d'administration a-t-il approuvé des politiques de régie interne permettant un contrôle sur:					
a) les frais de déplacement, de séjour et d'inscription?	117	(1.)	2	3	
b) les frais de représentation?	118	(1)	2	3	
c) la collection des comptes à recevoir et la radiation des mauvaises créances?	119	(1)	2	3	
d) les demandes d'autorisation des projets d'investissement financés par le budget de fonctionnement d'un établissement aux fins de transfert dans le fonds d'immobilisations? (Circulaire 03 02 30 04)	119.1	1	2	(3)	
e) les demandes d'autorisation écrites des établissements pour tout contrat impliquant des frais de fournitures de biens ou services et visant l'une des fins énumérées à l'article 36 du Règlement sur la gestion financière? (Règlement R-7.36)	119.2	(1)	2	3	
Le conseil régional a-t-il reçu au cours du dernier exercice un avantage direct ou indirect d'une fondation d'une corporation qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons dans le domaine de la santé ou des services sociaux?	120	1	(2)	3	
Si oui, nom de la fondation ou de la corporation?					
_____	121				
_____					
_____					
_____					

Questionnaire au président du conseil d'administration

exercice terminé le 31 mars 19 90

		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
SECTION II - ADMINISTRATION (suite)					
Le Conseil d'administration a-t-il pris les dispositions nécessaires afin de s'assurer de l'application des sanctions prévues à la Loi 160 assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux (1986, c.74) concernant:					
a) la réduction de traitement (art. 20 de la Loi 160)?	121.1	1	2	(3)	———
b) la cessation des retenues syndicales (art. 18 et 19 de la Loi 160)?	121.2	1	2	(3)	———
c) la perte d'ancienneté (art. 23 de la Loi 160)?	121.3	1	2	(3)	———
d) la liste des articles supprimés aux conventions collectives (art. 9 de la Loi 160)?	121.4	1	2	(3)	———
Le conseil régional tient-il à jour un inventaire de ses immobilisations?	121.5	(1)	2	3	———
La fréquence de ces mises à jour est: annuellement (1); aux deux ans (2); aux trois ans (3); autres, préciser (4).	121.6	1	2	3	X A chaque période financière

		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
SECTION III- COMITÉ DE VÉRIFICATION ET VÉRIFICATEUR EXTERNE					
Le conseil d'administration a-t-il constitué un comité de vérification ayant, entre autres, pour buts de lui donner des avis sur:					
i) le choix d'un vérificateur?	123	(1)	2	3	____
ii) le contrôle interne du conseil régional?	124	(1)	2	3	____
iii) les états financiers et le rapport du vérificateur externe?	125	(1)	2	3	____
iv) l'étendue du travail de vérification du vérificateur externe?	126	(1)	2	3	____
Le conseil d'administration a-t-il reçu un rapport sur le suivi des commentaires et recommandations formulés par le vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 mars 1989?	127	(1)	2	3	____

Nom du conseil régional: CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Code: 06 & 13

Questionnaire au président du conseil d'administration

exercice terminé le 31 mars 19 90

		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
La nomination du vérificateur du rapport financier annuel a-t-elle été ratifiée par le conseil d'administration?	128	(1)	2	3	———
Si oui, indiquer la date 22 juin 1989	129				
Le conseil d'administration a-t-il mandaté un vérificateur externe au cours de l'exercice terminé pour une vérification additionnelle?	130	1	(2)	3	———

Description du mandat:

131

Ce questionnaire a été complété et approuvé par le conseil d'administration, à sa réunion du 21 juin 1990

Pour le conseil d'administration:

Date 21 juin 1990

Président: Yves Morgan

Commentaires relatifs au questionnaire au président du conseil d'administration exercice termine le 31 mars 19 90

NUMERO DU COMMENTAIRE	COMMENTAIRES
	N/A

EXPLICATIONS - PAGE 1 2 0-1

Le vérificateur externe doit exprimer son opinion sur les états financiers conformément à l'article 5 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux.

Les commentaires qui accompagnent le rapport doivent figurer à la page 121. "Annexe au rapport du vérificateur externe".

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13)

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1990

RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE

Aux membres du Conseil d'administration du
CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13)

Nous avons vérifié le rapport financier annuel du CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13) de l'exercice terminé le 31 mars 1990, lequel a été présenté sur le formulaire AS-475 du ministère de la Santé et des Services sociaux de la Province de Québec, en conformité avec la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Notre vérification a été effectuée conformément au mandat de vérification exposé à l'Annexe I du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux et conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis,

Le conseil régional s'est conformé aux dispositions de la loi susmentionnée et aux règlements s'y rapportant dans la mesure où en sont touchés ses revenus ou ses dépenses.

Le conseil régional s'est conformé aux principes et aux définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel.

Les pratiques comptables du Conseil régional sont conformes aux normes et définitions contenues dans le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les procédures de contrôle interne suivies par le conseil régional relativement aux données financières sont valables.

Le conseil régional s'est conformé aux directives administratives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le rapport financier annuel présente fidèlement la situation financière du conseil régional au 31 mars 1990 ainsi que ses revenus et dépenses et l'avoir des fonds pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes et aux pratiques comptables reconnues dans les établissements relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Jean-Réal Charette, C.A.

Nom de l'associé responsable

Samson Bélair/Deloitte & Touche

Nom du vérificateur

800, Tour de la Place Victoria

Bureau 3000 - 30e étage

Montréal, Québec H4Z 1H8

Adresse

(514) 871-1515

Téléphone

Samson Bélair/Deloitte & Touche

Le vérificateur

12 Juin 1990

Date

Annexe au rapport du vérificateur externe — exercice terminé le 31 mars 19___

NUMÉRO DU COMMENTAIRE	COMMENTAIRES
	N/A

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19 90

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE

LE 31 MARS 1990

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19 90

INSTRUCTIONS

1. Le présent questionnaire doit être complété pour tous les conseils de la santé et des services sociaux.

2. Le présent questionnaire doit être intégré au rapport financier annuel. Il en fait partie intégrante et doit être transmis au Ministère selon les modalités du rapport financier annuel.

3. Lorsque cela s'impose, un commentaire doit être effectué aux pages réservées à cet effet chaque fois qu'une question amène de votre part une réponse négative ou la constatation d'une irrégularité, d'une lacune ou d'une omission. Une réponse (oui) ne peut être donnée à une question amenant de telles constatations.

4. Toutes les réponses doivent être appuyées par une information probante versée au dossier de vérification du vérificateur externe.

5. Les réponses sont données en encerclant le chiffre approprié.

6. La page 123 constitue une feuille-type pour la transmission de commentaires.

7. Lorsqu'on vous demande: "Vos procédés de vérification vous ont-ils permis de vous assurer:" le Ministère s'attend à ce qu'il y ait des procédés de vérification spécifiques pour répondre à cette question. Cet énoncé porte sur l'objet de la question et non sur l'utilisation de procédés de vérification.

8. Le vérificateur doit, en tout temps, se référer à la Loi sur les services de santé et les services sociaux et ses règlements d'application pour répondre aux questions de ce questionnaire. Par exemple, R-7 réfère au Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux.

9. La suite numérique des questions n'est pas intégrale. Cette numérotation est utilisée lors de la saisie des questionnaires complétés pour avoir le plus de concordance possible avec celui des établissements.

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19 90

SECTION I - RAPPORTS ET REGLEMENTATION		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
Vous êtes-vous assurés que le rapport financier annuel préparé renferme toutes les parties qui doivent être transmises au Ministère?	201	(1)	2	3	———
Avez-vous soumis ou soumettrez-vous au conseil d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars 1990:					
a) des commentaires ou recommandations écrits visant à améliorer le contrôle interne?	202	(1)	2	3	———
b) d'autres commentaires que ceux apparaissant aux annexes du rapport du vérificateur externe relatifs au respect de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, des règlements adoptés en vertu de cette Loi et des circulaires relativement à toute question ayant une incidence sur les dépenses ou les revenus?	203	1	(2)	3	———
Vous êtes-vous assurés de la conformité des pratiques comptables du conseil régional avec les normes et définitions contenues au Manuel de gestion financière?	204	(1)	2	3	———

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19 90

		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
Le conseil d'administration a-t-il, en vue d'assurer le respect des articles 31 et 37 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, adopté des politiques internes:					
a) permettant de prévenir les conflits d'intérêts?	205	(1)	2	3	———
b) exigeant du directeur général que dans certains cas d'exceptions où il peut occuper un autre emploi, charge ou fonction pour lequel une rémunération lui serait versée ou un autre avantage quelconque lui serait accordé, d'obtenir la ou les autorisations requises?	206	(1)	2	3	———
c) dans la négative, avez-vous produit des recommandations au conseil d'administration?	207	1	2	(3)	———
Les études des demandes d'autorisation de projets d'investissement financés par le budget de fonctionnement d'un établissement, aux fins de transfert dans le fonds d'immobilisations:					
a) sont-elles effectuées selon des normes établies et approuvées par l'administration du conseil régional?	208.1	1	2	(3)	———
b) ces normes visent-elles à assurer le respect de la circulaire 03 02 30 04 ?	208.2	1	2	(3)	———
c) dans la négative, avez-vous fait des recommandations visant l'amélioration des études effectuées?	208.3	1	2	(3)	———

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19 90

Vos procédés de vérification vous ont-ils permis de vous assurer du respect des règlements découlant de la Loi sur les services de santé et les services sociaux relativement:		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
a) aux conditions de travail applicables aux directeurs généraux? (Règlement R-8)	209	(1)	2	3	
b) aux mesures de fin d'engagement et de stabilité d'emploi applicables aux:					
• cadres supérieurs?	210	(1)	2	3	
• cadres intermédiaires? (Règlement R-9)	211	(1)	2	3	
c) à la rémunération des:					
• directeurs généraux?	212	(1)	2	3	
• cadres supérieurs?	213	(1)	2	3	
• cadres intermédiaires? (Règlement R-10)	214	(1)	2	3	

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19 90

SECTION II - REVENUS		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
Vos procédés de vérification vous ont-ils permis de vous assurer:					
que selon l'article 29 du règlement sur la gestion financière, le conseil d'administration a pris les moyens nécessaires pour percevoir les revenus qui lui sont dus?	222	(1)	2	3	———
que pour les taxes de vente ou d'accise le conseil régional prend les moyens nécessaires pour obtenir les exemptions auxquelles il a droit, ou pour les récupérer?	224	(1)	2	3	———
que les revenus de placements ont été comptabilisés selon leur source, c'est-à-dire en fonction des disponibilités de chaque fonds, et s'il y a lieu, des composantes de ces fonds?	225	(1)	2	3	———
que le conseil régional a budgétisé des revenus suffisants pour financer le coût des activités accessoires de nature commerciale qu'il exerce ou qu'il a données en concession (y compris les frais indirects)?	226	(1)	2	3	———
Avez-vous fait l'analyse et obtenu des explications aux diminutions significatives des revenus suivants, par rapport à ceux de l'année précédente, provenant:					
a) des ventes de services?	228	(1)	2	3	———
b) des placements?	228.1	(1)	2	3	———

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19___

SECTION III - DÉPENSES		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
Vos procédés de vérification vous ont-ils permis de vous assurer:					
qu'aucune charge d'intérêt n'est imputée dans les cas autorisés d'emprunts interfonds?	228.2	1	2	(3)	———
que le coût de chaque centre d'activités principales (sauf l'administration générale) ne comprend pas de sommes versées					
a) pour l'achat de mobilier ou d'équipement?	233	(1)	2	3	———
b) pour la location avec option d'achat du mobilier, d'équipement ou d'un immeuble?	234	(1)	2	3	———
c) pour l'acquisition ou la construction d'immeubles?	235	(1)	2	3	———
que les dépenses imputées, le sont pour des activités prévues au Manuel de gestion financière?	235.1	(1)	2	3	———

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19 90

		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
que le conseil régional a imputé aux centres d'activités accessoires (sauf les centres dont les activités sont financées par le MSSS) et aux centres des activités régionalisées une part des frais généraux proportionnelle à l'importance du coût des ressources utilisées?	237	(1)	2	3	
que des frais indirects ont été imputés aux activités commerciales opérées au sein du conseil régional même si elles ont été exploitées par d'autres organismes?	238	(1)	2	3	
Vos procédés de vérification vous ont-ils permis de vous assurer que les charges extraordinaires ont été présentées correctement au rapport financier annuel?	241	1	2	(3)	

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19___

		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
SECTION IV - AUTRES					
Vos procédés de vérification vous ont-ils permis de vous assurer:					
que le conseil régional a respecté le principe d'étanchéité entre les fonds?	241.1	(1)	2	3	____
que les emprunts interfonds sont autorisés par le conseil d'administration pour chaque projet spécifique?	241.2	1	2	(3)	____
que le traitement comptable des prélèvements effectués en vertu des dispositions de la Loi 160 (1986, c.74) a été effectué conformément aux directives du Ministère (circulaire 1989-068, 03-01-71-10)?	243.1	(1)	2	3	____
du respect des règles applicables aux fonds affectés (circulaire 1989-045 et Manuel de gestion financière)?	243.2	(1)	2	3	____

Questionnaire à remplir par le vérificateur externe

exercice terminé le 31 mars 19 90

		(1) OUI	(2) NON	(3) N/A	(4) NO DE COMMENTAIRE
SECTION VI - IMPORTANCE RELATIVE ET RISQUE DANS L'EXÉCUTION D'UNE MISSION DE VÉRIFICATION					
Avez-vous selon le chap. 5130 du Manuel de l'I.C.C.A:					
établi dans le contexte de l'ensemble des états financiers un seuil d'importance relative?	253	(1)	2	3	———
évalué les risques liés à la vérification?	254	(1)	2	3	———
fixé pour les fins de votre vérification un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitude financière importante dans les états financiers pris dans leur ensemble?	255	(1)	2	3	———
évalué la mesure dans laquelle le rapport financier comporte ou peut comporter des inexactitudes financières?	256	(1)	2	3	———
demandé à la direction, le cas échéant, de prendre des mesures appropriées à l'égard des inexactitudes importantes?	257	1	2	(3)	———
La direction a-t-elle donné suite à ces demandes?	258	1	2	(3)	———
Avez-vous formulé une ou des restrictions dans le rapport de vérification portant sur le rapport financier du conseil régional?	259	1	(2)	3	———

Commentaires relatifs au questionnaire à remplir par le vérificateur externe exercice terminé le 31 mars 19 90

NUMERO DU COMMENTAIRE	COMMENTAIRES
	N/A

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PLAN

	Page
Deuxième partie — États financiers et données opérationnelles	
Résultats:	
Fonds d'exploitation	200
Fonds des activités régionalisées	201
Ventilation de l'excédent - fonds combinés:	
Fonds d'exploitation - activités accessoires	
Fonds des activités régionalisées	210
Soldes des fonds - fonds combinés:	
Fonds d'exploitation	
Fonds d'immobilisations	
Fonds des activités régionalisées	250
Bilan - fonds combinés:	
Fonds d'exploitation	
Fonds des activités régionalisées	
Fonds d'immobilisations	260
Données opérationnelles	265
Notes aux états financiers	270

EXPLICATIONS ET CONCORDANCES – PAGE 2 0 0

Ligne 01 - Subventions M.S.S.S.
La subvention allouée par le Ministère pour la gestion du fonds affecté des travaux communautaires doit être inscrite au fonds d'exploitation (et non au fonds affecté). De même, les dépenses afférentes à cette subvention doivent être inscrites aux lignes appropriées du centre d'activités 8220 gestion des fonds affectés du fonds d'exploitation.

Lignes 02 et 03 - Revenus provenant des établissements (préciser)
Pour chaque colonne, indiquer le montant à la ligne 02 et le numéro de la note donnant les détails à la ligne 03.
Les précisions demandées sont les suivantes:
noms des établissements d'où provient le revenu et le montant respectif.

Ligne 04 - Revenus de placements
Les revenus de placements des activités accessoires incluent le revenu de placement de l'avoir propre (P.201, L.10).

Ligne 06 - Contributions des fonds affectés
Le conseil régional inscrit à cette ligne les frais de gestion autorisés par le Ministère à certains fonds affectés.

Ligne 07 - Contribution de l'avoir propre
Pour l'utilisation de l'avoir propre, le conseil régional doit se conformer à l'article 32 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux.

Ligne 27 - Charges extraordinaires
Ce sont des charges non autorisées et non admissibles au financement par le Ministère. Même si elles sont reliées en tout ou en partie aux activités principales, elles doivent être comptabilisées dans les activités accessoires.

L.01, C.1 = P.300, L.03
L.09, C.1 = P.300, L.22
L.10, C.1 = P.300, L.23
L.26, C.1 = P.250, L.03, C.3
L.26, C.3 = P.250, L.04, C.3 + L.05, C.3
L.27, C.3 = P.210, L.07, C.2 = P.349, L.24, C.4

Fonds d'exploitation — RESULTATS — exercice terminé le 31 mars 1990

		Activités principales		Activités accessoires	
		Exercice courant 1	Exercice précédent 2	Exercice courant 3	Exercice précédent 4
PROVENANCE DES REVENUS					
Subventions M.S.S.S.	01	$7,623,174	$5,903,532	$225,000	$105,400
Revenus provenant des établissements (préciser)	02				
	03				
Revenus de placements	04	$207,299	$277,842	$81,403	$66,774
Revenus commerciaux	05	XXXX	XXXX	$84,035	$68,586
Revenus d'autres sources					
.Contributions des fonds affectés	06	$1,167,290	$117,700	XXXX	XXXX
.Contribution de l'avoir propre	07	$273,657		XXXX	XXXX
.Autres	08	$901,527	$349,192		
Total(L.06 à L.08)	09	$2,342,474	$466,892	$0	$0
TOTAL (L.01 + L.02 + L.04 + L.05 + L.09)	10	$10,172,947	$6,648,266	$390,438	$240,760
NATURE DES DEPENSES					
Charges d'exploitation					
Salaires -personnel cadre	11	$3,180,889	$2,566,332	$840	
-personnel autre	12	$2,640,919	$1,576,461	$822	
Avantages sociaux généraux					
-personnel cadre	13	$549,198	$474,894		
-personnel autre	14	$430,564	$265,375		
Avantages sociaux particuliers					
-personnel cadre	15	$29,525	$33,836		
-personnel autre	16	$87,088	$52,682		
Charges sociales	17	$492,160	$355,944	$1,662	
Frais de déplacement	18	$63,368	$49,104		
Services achetés	19	$724,629	$471,498		
Communications	20	$494,969	$224,709		
Loyer	21	$596,513	$358,944	$29,171	$26,346
Location d'équipement	22	$90,109	$56,172		
Fournitures de bureau	23	$210,497	$118,951	$658	$99
Autres frais	24	$307,596	$100,583	$265,859	$125,989
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (L.11 à L.24)	25	$9,898,024	$6,705,485	$299,012	$152,434
Dépenses en immobilisations et équipements	26	$307,584	$39,834		
Charges extraordinaires	27	XXXX	XXXX		
TOTAL (L.25 à L.27)	28	$10,205,608	$6,745,319	$299,012	$152,434
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES (excédent des dépenses sur les revenus)	29	($32,661)	($97,053)	$91,426	$88,326

Nom du conseil régional: CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Code: 06 & 13

Fonds des activités régionalisées

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 1990

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
PROVENANCE DES REVENUS			
Revenus provenant des établissements (préciser) ANNEXE 1	01	20 337 755	20 336 016
	02		
Revenus de placements	03	296 870	229 918
Revenus d'autres sources	04	252 319	978 901
TOTAL (L.01 à L.04)	05	20 886 944	21 544 835
NATURE DES DÉPENSES			
Charges d'exploitation			
Salaires - personnel cadre	06	419 550	274 980
- personnel autre	07	593 827	505 329
Avantages sociaux généraux - personnel cadre	08	78 445	52 893
- personnel autre	09	97 545	81 963
Avantages sociaux particuliers - personnel cadre	10	1 730	811
- personnel autre	11	10 347	18 692
Charges sociales	12	99 439	71 145
Frais de déplacement	13	18 022	18 719
Services achetés	14	15 029 814	14 968 372
Communications	15	55 432	53 767
Loyer	16	18 179	19 926
Location d'équipement	17	29 742	26 387
Fournitures de bureau	18	38 765	59 630
Autres frais	19	4 351 085	5 004 906
Total des charges d'exploitation (L.06 à L.19)	20	20 841 922	21 157 520
Dépenses en immobilisations et équipements	21	152 844	39 850
TOTAL (L.20 + L.21)	22	20 994 766	21 197 370
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	23	(107 822)	347 465

EXPLICATIONS ET CONCORDANCES – PAGE 2 1 0

À chaque fois qu'il est demandé de préciser, indiquer dans la colonne concernée et à la ligne où est mentionné "préciser" le montant; dans la même colonne et à la ligne suivante indiquer la note qui donne les détails en page 270.

Cette page fournit le détail de l'excédent des activités accessoires et des activités régionalisées identifié aux pages 200 et 201. Le conseil régional doit tenir compte des dispositions de l'article 27 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux.

Lignes 01 à 06
Tout excédent des dépenses, sujet à financement, doit être inscrit aux revenus en contrepartie d'un compte à recevoir. Tout excédent du financement sur les dépenses est, selon les modalités convenues avec le bailleur de fonds, soit affecté à l'avoir propre, soit comptabilisé à titre de revenus perçus d'avance.

En principe, ces lignes ne peuvent dégager d'excédents des dépenses sur les revenus.

Ligne 07 - Charges extraordinaires
Le conseil régional qui assume des charges extraordinaires doit avoir prévu des revenus propres suffisants pour les couvrir.

Ligne 11 - Revenus de placement avoir propre
C'est le revenu provenant du placement des disponibilités de l'avoir propre.

L.07, C.2 = P.200, L.27, C.3 = P.349, L.24, C.4
L.15, C.3 = P.200, L.29, C.3
L.19, C.3 = P.201, L.23, C.1

Fonds combinés — VENTILATION DE L'EXCEDENT — exercice terminé le 31 mars 1990

FONDS D'EXPLOITATION - ACTIVITES ACCESSOIRES	Revenus 1	Dépenses 2	EXCEDENT Execice courant 3	EXCEDENT Exercice précédent 4
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES				
8410 Administration de la santé communautaire.....01				
8420 Santé au travail.....02				
8430 Urgences-santé(Québec).....03				
8490 Autres activités complémentaires..04	$225,000	$225,000	- -	- -
TOTAL (L.01 à L.04).....05	$225,000	$225,000	$0	$0
ACTIVITES COMMERCIALES				
8600 Activités commerciales.....06	$101,779	$74,012	$27,767	$28,345
CHARGES NON REPARTIES				
Charges extraordinaires.....07	XXXX			
Autres (préciser).....08	XXXX			
.....09				
TOTAL (L.07 à L.09).....10	XXXX	$0	$0	$0
REVENUS IMPUTABLES A L'AVOIR PROPRE				
Revenus de placements avoir-propre.....11	$63,659	XXXX	$63,659	$59,981
Autres (préciser).....12		XXXX		
.....13		XXXX		
TOTAL (L.11 à L.13).....14	$63,659	XXXX	$63,659	$59,981
TOTAL (L.05 + L.06 + L.10 + L.14).....15	$390,438	$299,012	$91,426	$88,326
FONDS DES ACTIVITES REGIONALISEES				
8810 Approvisionnement en commun de biens et services.....16	$1,148,775	$1,202,918	($54,143)	$70,445
8820 Service regional de buanderie.....17	$17,332,587	$17,194,268	$138,319	$356,044
8890 Autres activités régionalisées....18	$2,405,582	$2,597,580	($191,998)	($78,519)
TOTAL (L.16 à L.18).....19	$20,886,944	$20,994,766	($107,822)	$347,970

Fonds combinés — SOLDE DES FONDS — exercice terminé le 31 mars 1990

	FONDS D'EXPLOITATION			
	Activités principales 1	Avoir propre 2	Fonds immobilisations 3	Fonds des activités régionnalisées 4
SOLDE CREDITEUR (DEBITEUR) AU DEBUT.....01		$537,064	$5,598,560	($2,365,291)
ADDITIONS				
Excédent des revenus sur les dépenses.....02		$58,.65	XXXX	
Acquisitions à même les revenus des autres fonds:				
Fonds d'exploitation - Activités principales.....03	XXXX	XXXX	$307,584	XXXX
Fonds d'exploitation - Activités accessoires complémentaires.....04	XXXX	XXXX		XXXX
Fonds d'exploitation - Activités accessoires commerciales.....05	XXXX	XXXX		XXXX
Fonds des activités régionalisées..06	XXXX	XXXX	$152,844	XXXX
Fonds affectés (préciser).....07	XXXX	XXXX	$10,414	XXXX
.....ANNEXE 2.....08				
Rétroactivité des salaires.....09			XXXX	
Autres (préciser).....10		$65,064	$18,330	
Annexe 3.....11				
TOTAL (L.02 à L.11).....12	$0	$123,829	$489,172	$0
DEDUCTIONS				
Excédent des dépenses sur les revenus.....13	XXXX		XXXX	$107,822
Pertes sur dispositions d'immobilisations.....14	XXXX	XXXX	$2,200	XXXX
Rétroactivité des salaires.....15			XXXX	
Autres (préciser).....16		$273,657	$2,313,556	$80,000
Annexe 4 & 4a.....17				
TOTAL (L.13 à L.17).....18	$0	$273,657	$2,315,756	$187,822
VARIATION DE L'EXERCICE (L.12 - L.18).19	$0	($149,828)	($1,826,584)	($187,822)
SOLDE CREDITEUR (DEBITEUR) A LA FIN (L.01 + L.19).....20	$0	$387,236	$3,771,976	($2,553,113)

Nom du conseil régional: CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN | Code: 06 & 13 | Page: 2 e o

Fonds combinés

BILAN

exercice terminé le 31 mars 1990

		Fonds d'exploitation		Fonds des activités régionalisées	
		Exercice courant (1)	Exercice précédent (2)	Exercice courant (3)	Exercice précédent (4)
ACTIF					
À COURT TERME					
Encaisse	01	649 291	1 953 165		
Débiteurs:					
- M.S.S.S. (préciser)	02	351 340	287 779	2 392	3 105
- Établissements (préciser) ANNEXE 5 ET 5A	03	11 583	65 961	2 947 791	5 315 058
	04				
- Autres (préciser) ANNEXE 6 ET 6A	05	270 238	244 142	824 124	368 295
	06				
Placements temporaires	07				
Charges payées d'avance	08	19 649	75 426		
Autres éléments (préciser) ANNEXE 7	09	77 583	66 241		
Stocks de fournitures NOTE 3	10			624 808	1 178 712
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)	11	1 379 684	2 692 714	4 399 115	6 865 170
PASSIF					
À COURT TERME					
Découvert de banque	12			2 845 743	5 735 855
Emprunts de banque	13				697
Créditeurs et charges à payer:					
- M.S.S.S. (préciser)	14	3 562			
- Établissements (préciser) ANNEXE 8 ET 8A	15	722	720	1 306 394	1 528 418
	16				
- Autres (préciser) ANNEXE 9	17	943 744	2 154 930	2 727 404	1 890 442
	18				
Revenus reportés (préciser) ANNEXE 10	19	44 420			
	20				
Autres éléments (préciser)	21			72 687	75 049
	22				
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.22)	23	992 448	2 155 650	6 952 228	9 230 461
SOLDES DES FONDS	24	387 236	537 064	(2 553 113)	(2 365 291)
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.23 + L.24)	25	1 379 684	2 692 714	4 399 115	6 865 170

		Fonds d'immobilisations	
		Exercice courant (3)	Exercice précédent (4)
ACTIF			
À COURT TERME			
Encaisse	26	82 299	101 478
Débiteurs (préciser)	27		
Placements temporaires	28		
Autres éléments (préciser)	29		
IMMOBILISATIONS NOTE 4	30	4 059 797	5 638 226
TOTAL DE L'ACTIF (L.26 à L.30)	31	4 142 096	5 739 704
PASSIF			
À COURT TERME			
Emprunts de banque	32		
Fraction de moins d'un an de la dette à long terme	33		
Autres éléments (préciser) ANNEXE 11	34	370 120	141 144
À L'LONG TERME (préciser)	35		
TOTAL DU PASSIF (L.32 à L.35)	36		141 144
SOLDE DU FONDS	37	3 771 976	5 598 560
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DU FONDS (L.36 + L.37)	38	4 142 096	5 739 704

EXPLICATIONS – PAGE 2 6 5

Ligne 4 - Nombre de stages autorisés
Inscrire les stages d'externat et les stages d'été

Ligne 5 - Demande traitée
Une demande traitée est une demande pour laquelle une décision a été prise par le comité d'orientation et d'admission.

Ligne 10 - Participants aux cours de formation de base
Inscrire le nombre d'étudiants inscrits au début des cours. Ne pas tenir compte des abandons en cours de session.

Ligne 14 - Participants aux projets de travaux communautaires
Inscrire le nombre de participants actifs (qui sont réellement sur le projet) et non le nombre de participants autorisés.

Ligne 15 - Plaintes reçues
Inscrire le nombre de plaintes enregistrées par le conseil régional.

Lignes 16 à 19 - Évaluation des plaintes
Se conformer aux définitions contenues aux pages 32, 33 et 34 du Dossier plainte informatisé.

Lignes 20 à 25 - Objets de plainte fondés
Se conformer aux grilles des pages 27, 28, 29 et 30 du Dossier plainte informatisé.

Ligne 26 - Personnel cadre-équivalent temps complet
L'information est obtenue avec le prorata du temps rémunéré défini dans l'annexe B à la page 702.

Ligne 27 - Personnel régulier - équivalent temps complet
Le personnel régulier comprend le personnel à temps complet et le personnel à temps partiel; sont exclus les employés occasionnels ou travaillant sur appel.

Le nombre d'employés équivalents à temps complet est calculé par titre d'emploi et est égal au quotient des heures effectuées (pour le personnel régulier à temps partiel) ou payées (pour le personnel à temps complet) par le nombre d'heures régulières de travail d'un employé à temps complet régulier dans ce titre d'emploi.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES

exercice terminé le 31 mars 19 90

ACTIVITÉS RELIÉES AUX ÉTABLISSEMENTS		
Approvisionnement en commun de biens et services		
- Nombre de contrats signés	01	492
Médecins en régions éloignées		
- Nombre de primes d'installation accordées	02	n/a
- Nombre de bourses de formation spécialisée accordées	03	n/a
- Nombre de stages autorisés	04	n/a
ACTIVITÉS RELIÉES AUX CLIENTÈLES		
Système régional d'admission (soins de longue durée et hébergement)		
- Nombre de demandes traitées	05	5 284
- Nombre d'admissions accordées	06	3 834
- Nombre de personnes en attente d'admission au 31 mars	07	1 445
Services ambulanciers		
- Nombre de permis délivrés	08	n/a
- Nombre d'heures de formation de base des techniciens	09	n/a
- Nombre de participants aux cours de formation de base	10	n/a
Organismes communautaires		
- Nombre d'organismes communautaires subventionnés	11	176
(santé mentale: 71 - Première ligne: 105)		
Santé communautaire		
- Nombre de projets de recherche subventionnés	12	7
~~Travaux communautaires~~ Mesure "Extra"		
- Nombre de projets gérés	13	198
- Nombre de participants	14	1 365
Plaintes		
- Nombre de plaintes reçues	15	987
- Nombre d'objets de plainte fondés	16	737
- Nombre d'objets de plainte non fondés	17	407
- Nombre d'objets de plainte hors mandat	18	20
- Autres (objets de plainte retirés, non évaluables)	19	124
Total objets		1 288
Objets de plainte fondés:		
- Qualité des soins et services	20	113
- Qualité des relations humaines et des communications	21	166
- Accessibilité et continuité des services	22	293
- Qualité du milieu de vie et des ressources maternelles	23	94
- Aspect financier	24	41
- Autres droits des bénéficiaires à l'information, à la confidentialité, au refus de traitement	25	30
Total objets de plainte fondés		737
RESSOURCES HUMAINES		
Personnel cadre		
- Équivalent temps complet	26	68
Personnel régulier		
- Équivalent temps complet	27	116
Heures travaillées		
- Personnel cadre	28	107 087,04
- Personnel régulier	29	148 294,08
Heures rémunérées	30	314 318,72

Notes aux états financiers exercice terminé le 31 mars 1990

Note 1: Le résultat des opérations des ACTIVITÉS PRINCIPALES indiqué à la page 200, ligne 29, colonne 1 est traité de la façon suivante:

Le résultat se solde par un excédent des revenus sur les charges au montant de _____ $ et est imputé au solde des ACTIVITÉS PRINCIPALES et demeure sujet à une libération comme incitatif financier après validation par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le résultat se solde par un excédent des charges sur les revenus au montant de 32 661 $ et est imputé au solde de l'AVOIR PROPRE.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13)

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1990

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

La corporation fut instituée selon la loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q. chap. S-5). Ses principales fonctions sont décrites à l'article 18 de la loi précitée.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Encaisse

Tous les argents perçus pour chacun des fonds sont versés dans un compte d'épargne à intérêt quotidien. La somme de l'encaisse de chacun des fonds représente le solde du compte de banque.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse et distribués à chaque fonds au prorata de sa participation au solde bancaire mensuel moyen.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Immobilisations

Fonds d'exploitation:

Les dépenses en immobilisations de l'exercice apparaissent au coût à l'état des résultats et sont capitalisées au fonds des immobilisations.

Fonds des immobilisations:

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Aucun amortissement annuel n'est calculé suite à une directive administrative du ministère de la Santé et des Services sociaux.

CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13)

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1990

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Immobilisations (suite)

Fond- Buanderie Centrale de Montréal:

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement annuel de la bâtisse et de l'équipement de buanderie est calculé en fonction de l'utilisation des éléments d'actif. Le taux d'amortissement utilisé est de .03285/kg.

L'amortissement annuel du matériel loué en vertu du contrat de location-acquisition est calculé en fonction de la durée du bail, soit 104 mois, selon la méthode de l'amortissement à intérêt composé (dotation uniforme).

3. STOCKS

	Exercice courant	Exercice précédent
Fonds des activités régionalisées:		
Lingerie et literie - Service régional de buanderie	620 256 $	1 176 533 $
Fournitures - Achats de groupe	4 552	2 179
	624 808 $	1 178 712 $

CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13)

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1990

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette - Exercice courant	Valeur nette - Exercice précédent
Fonds des immobilisations:				
. Mobilier et équipement de bureau	1 146 329 $	-- $	1 146 329 $	1 895 869 $
Améliorations locatives	919 346	--	919 346	837 920
Equipement informatique	1 994 122	--	1 994 122	2 611 488
Matériel roulant	--	--	--	292 949
	4 059 797 $	-- $	4 059 797 $	5 638 226 $
Fonds Buanderie Centrale de Montréal:				
Machinerie, mobilier et équipement	5 496 669 $	916 656 $	4 580 013 $	4 513 437 $
Bâtisse (*)	7 396 476	1 303 150	6 093 326	6 212 904
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	570 368	366 763	203 605	277 610
	13 463 513 $	2 586 569 $	10 876 944 $	11 003 951 $

(*) La bâtisse est érigée sur un terrain appartenant à l'Hôpital Louis H.Lafontaine. Ledit terrain est loué au CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13) en vertu d'un bail emphytéotique pour une période de 65 ans échéant le 30 juin 2042.

CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13)

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1990

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5. OBLIGATIONS A PAYER

	Exercice courant	Exercice précédent
Fonds Buanderie Centrale de Montréal:		
Obligations à payer, série C, 12,5%, intérêts le 27 février et 27 août de chaque année, remboursables par versement annuel de 250 000 $ le 27 février des années 1991 à 1995 inclusivement	1 250 000 $	2 000 000 $
Obligations à payer, série D, 14%, intérêts les 15 juillet et 15 janvier de chaque année, échéant le 15 janvier 1991	2 025 000	2 025 000
Obligations à payer, série 1, 9,55%, intérêts les 16 juin et 16 décembre de chaque année, échéant le 16 décembre 1996	1 800 000	1 800 000
Obligations à payer, série 2, 10,5%, intérêts le 27 mars et 27 septembre de chaque année, échéant le 27 septembre 1993	3 000 000	3 000 000
	8 075 000	8 825 000
Tranche à moins d'un an	2 275 000	750 000
	5 800 000 $	8 075 000 $

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1991	1992	1993	1994	1995
2 275 000 $	250 000 $	250 000 $	3 250 000 $	250 000 $

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6. OBLIGATION DECOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	Exercice courant	Exercice précédent
Fonds Buanderie Centrale de Montréal:		
Contrats de location-acquisition	203 605 $	277 611 $
Versements exigibles à court terme	81 607	74 005
	121 998 $	203 606 $

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices expirant en juillet 1992 et le solde de l'obligation découlant de ce contrat de location-acquisition s'établissent comme suit:

1989-1990	-- $	97 992 $
1990-1991	97 992	97 992
1991-1992	97 992	97 992
1992-1993	32 663	32 663
Paiements minimums exigibles en vertu du bail	228 647	326 639
Moins: Montant représentant les intérêts calculés à 10,27%	25 042	49 028
Solde de l'obligation	203 605 $	277 611 $

Après le 96e versement, le C.S.S.S.R.M.M. pourra exercer une option d'achat d'un montant de 57 037 $, le 15 décembre 1991.

7. EVENTUALITES

Fonds des activités régionalisées:

Des avis d'arbitrage, à l'intérieur de la composante du service régional de buanderie, sont susceptibles d'entraîner une perte pour le Conseil régional. Cette perte, difficilement quantifiable, sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. De l'avis de l'administration, ces litiges sont non fondés.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13)

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1990

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

7. EVENTUALITES (suite)

Fonds affecté - Prélèvements - Loi 160:

Conformément à la circulaire 1990-038, le Conseil régional a enregistré les sommes perçues et à recevoir de tous les établissements de la région, dans le fonds affecté - Prélèvements - Loi 160. Compte tenu que les établissements ont déclaré ne pas être certains de pouvoir encaisser tous ces montants, provenant à l'occasion d'employés en congé de maladie, les corrections qui s'imposent seront effectuées dans nos états financiers de l'exercice subséquent.

8. ENGAGEMENT

a) Fonds d'exploitation:

Un bail d'une période de quatre (4) ans, se terminant le 31 mars 1994, a été signé pour un loyer annuel de 350 160 $. De plus, le locataire défraiera les frais d'entretien autres que ceux spécifiés dans la définition des frais d'exploitation et le gardiennage. Les frais d'exploitation comprennent l'énergie, les assurances, les taxes, les frais de gestion, l'entretien général de l'édifice et des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation.

De plus, le Conseil régional est engagé en vertu de différents contrats de location, échéant à différentes dates jusqu'en 1993, pour une somme totale d'environ 655 785 $ dont 547 285 $ seront exigibles en 1991.

b) Fonds des immobilisations et équipements des C.H.- projets financés par le service de la dette:

Le Conseil régional a autorisé des projets à certains établissements pour lesquels les engagements financiers sont reportés selon les prévisions de décaissements.

Les engagements financiers reportés échéant en 1991 totalisent la somme de 7 057 000 $.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

CONSEIL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA REGION DE MONTREAL METROPOLITAIN (06 & 13)

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1990

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

9. ETATS FINANCIERS

A des fins de comparaison, certaines données de l'exercice précédent ont été reclassifiées pour tenir compte de la nouvelle présentation adoptée en 1990. La nouvelle nomenclature du M.S.S.S. a entraîné certaines subdivisions des fonds affectés.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PLAN

	Page
Troisième partie — Fonds d'exploitation: Renseignements complémentaires	
Activités principales:	
Détail des revenus	300
Dépenses par centre d'activités et par catégorie	310
Activités accessoires:	
Résultats par centre d'activités	320
Ventilation des charges:	
Frais de déplacement, de séjour, d'inscription et charges extraordinaires	349
Précisions aux renseignements complémentaires — partie 3	390

EXPLICATIONS ET CONCORDANCES – PAGE 3 0 0

À chaque fois qu'il est demandé de préciser, le conseil régional donne les détails à la page 390 en identifiant les page, ligne et colonne concernées.

Ligne 02 - (Diminution) ou augmentation du financement
Le conseil régional doit donner le détail de tous les montants qui composent cette ligne.

Les montants relatifs à la reconnaissance d'une contribution exceptionnelle et non utilisés au 31 mars s'inscrivent sur cette ligne comme diminution du financement. L'année de l'utilisation, ils s'y inscrivent comme augmentation du financement (circulaires 1988-040, 02-01-23-01 et 1989-057, 02-01-23-02).

Ligne 15 - Remboursement-taxe sur essence
Le remboursement de la taxe sur l'essence est comptabilisé comme autre revenu et non déduit des dépenses.

Lignes 16 et 17 - Remboursement-taxe de vente fédérale et taxe d'accise
D'une façon générale, ces taxes sont déduites du coût. Cependant, le conseil régional peut réclamer, après vérification, des montants que le fournisseur n'a pas déduits au moment de la facturation. Si de telles sommes sont perçues par la suite, elles sont considérées comme autres revenus. Il est à noter toutefois que les remboursements de taxe de vente s'appliquant à l'acquisition des immobilisations doivent être déduits du coût des actifs du fonds d'immobilisations.

Ligne 19 - Contributions des fonds affectés
Il s'agit des frais de gestion autorisés par le Ministère à certains fonds affectés.

Pour le fonds d'exploitation, ce revenu de contributions s'inscrit à cette ligne et les dépenses sont rapportées au centre d'activités 8220 Gestion des fonds affectés.

Ligne 20 - Contribution de l'avoir propre
Le conseil régional doit se conformer à l'article 32 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux pour l'utilisation de cette contribution.

Ligne 21 - Autres revenus
Pour une explication plus détaillée des revenus d'autres sources, le conseil régional doit consulter le manuel de gestion financière.

L.03 = P.200, L.01, C.1
L.22 = P.200, L.09, C.1
L.23 = P.200, L.10, C.1

Fonds d'exploitation - Activités principales exercice terminé le 31 mars 1990

DETAIL DES REVENUS

Subventions du M.S.S.S.		1
Budget agréé	01	$7,667,594
(diminution) ou augmentation du financement (préciser).Annexe 1	02	($44,420)
Total(L01 +L.02)	03	$7,623,174
Revenus provenant des établissements		
Ventes de services	04	
Prêts de ressources humaines	05	
TOTAL (L.04 + L.05)	06	$0
Revenus de placements	07	$207,299
Revenus d'autres sources:		
Location d'emplacements	08	$573,705
Recouvrements de charges	09	
Ventes:		
Documents, brochures	10	$28,285
Rebus et autres	11	($9,146)
Emission de permis	12	
Subvention gouvernementale à l'embauche	13	
Remboursement:		
Taxe sur essence	14	
Taxe de vente fédérale	15	
Taxe d'accise	16	
Intérêts sur comptes en souffrance	17	
Contributions des fonds affectés (préciser)...Annexe 2	18	$1,167,290
Contribution de l'avoir propre	19	$273,657
Autres revenus (préciser)..ANNEXE 3	20	$308,683
.....	21	
TOTAL (L.08 à L.21)	22	$2,342,474
TOTAL DES REVENUS (L.03 + L.06 + L.07 + L.22)	23	$10,172,947

Fonds d'exploitation - Activités principales — DEPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITE ET PAR CATEGORIE — exercice terminé le 31 mars 1990

Catégorie de dépenses	8110 Planification et programmation des services à la population	8120 Communication et relations avec la population	8130 Services aux établissements et organismes	8210 Administration générale	8220 Gestion des fonds affectés	8230 Informatique	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7
CHARGES D'EXPLOITATION							
Salaires.....01	$1,627,876	$837,803	$382,835	$1,104,222	$1,606,831	$262,241	$5,821,808
Avantages sociaux généraux.....02	$290,208	$164,937	$70,765	$184,202	$226,453	$43,197	$979,762
Avantages sociaux particuliers..03	$40,347	$11,793	$2,483	$45,011	$14,441	$2,538	$116,613
Charges sociales.....04	$136,737	$73,429	$35,002	$96,456	$127,726	$22,810	$492,160
Frais de déplacement.....05	$24,422	$5,996	$7,372	$5,214	$20,083	$281	$63,368
Services achetés.....06	$88,319	$18,902	$153,975	$146,314	$163,585	$153,534	$724,629
Communications.....07	$771	$22,109	$22,696	$442,044	$7,349		$494,969
Loyer.....08	XXXX	XXXX	XXXX	$596,513	XXXX	XXXX	$596,513
Location d'équipement.....09			$7,623	$80,242	$2,244		$90,109
Fourniture de bureau.....10	$114	$2,003	$4,988	$183,401	$760	$19,231	$210,497
Autres frais.....11	$36,093	$15,529		$195,430	$60,315	$229	$307,596
TOTAL (L.01 à L.11).....12	$2,244,887	$1,152,501	$687,739	$3,079,049	$2,229,787	$504,061	$9,898,024
DEPENSES EN IMMOBILISATION ET EQUIPEMENT							
Achat ou location avec option d'achat de mobilier et d'équipement.....13	XXXX	XXXX	XXXX	$230,958	XXXX	XXXX	$230,958
Acquisition, constructions d'immeubles.....14	XXXX	XXXX	XXXX		XXXX	XXXX	$0
Réparations majeures, rénovations, aménagement d'immeubles.....15	XXXX	XXXX	XXXX	$76,626	XXXX	XXXX	$76,626
TOTAL (L.13 à L.15).....16	$0	$0	$0	$307,584	$0	$0	$307,584
TOTAL DES DEPENSES (L.12 + L.16)..17	$2,244,887	$1,152,501	$687,739	$3,386,633	$2,229,787	$504,061	$10,205,608

Fonds d'exploitation-Activités accessoires — RESULTATS PAR CENTRE D'ACTIVITES — exercice teminé le 31 mars 1990

	8410 Administration de la santé communautaire	8420 Santé en travail	8430 Urgences-santé (Québec)	8490 Autres activités complémentaires	8600 Activités commerciales	TOTAL
	1	2	3	4	5	6
PROVENANCES DES REVENUS						
Subventions du M.S.S.S.....01	XXXX	XXXX		$225,000	XXXX	$225,000
Revenus provenant des établissements.....02		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	$0
Subventions du C.S.S.T.....03	XXXX		XXXX	XXXX	XXXX	$0
Revenus de placements.....04					$81,403	$81,403
Revenus de commerciaux.....05	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	$84,035	$84,035
Autres revenus ou recouvrements de charges.....06					XXXX	$0
TOTAL (L.01 à L.06).....07	$0	$0		$225,000	$165,438	$390,438
NATURES DES DEPENSES						
CHARGES D'EXPLOITATION						
Salaires.....08					$1,662	$1,662
Avantages sociaux généraux.....09						$0
Avantages sociaux particuliers.....10						$0
Charges sociales.....11					$1,662	$1,662
Frais de déplacement.....12						$0
Services achetés.....13						$0
Communications.....14						$0
Loyer.....15					$29,171	$29,171
Location d'équipement.....16						$0
Fournitures de bureau.....17					$658	$658
Autres frais.....18				$225,000	$40,859	$265,859
TOTAL (L.08 à L.18).....19	$0	$0		$225,000	$74,012	$299,012
Dépenses en immobilisations et équipements.....20	XXXX					$0
TOTAL (L.19 + L.20).....21	$0	$0		$225,000	$74,012	$299,012
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES (DES DEPENSES SUR LES REVENUS).....22	$0	$0		$0	$91,426	$91,426

Fonds d'exploitation VENTILATION DES CHARGES exercice terminé le 31 mars 1990

FRAIS DE DEPLACEMENT, DE SEJOUR, D'INSCRIPTION ET CHARGES EXTRAORDINAIRES

ACTIVITES PRINCIPALES ET ACCESSOIRES

		Exercice courant 3	Exercice précédent 4
FRAIS DE DEPLACEMENT, DE SEJOUR, D'INSCRIPTION			
. Hors Québec - président du c.a.	01		
- autres membres du c.a.	02		
- directeur général	03	$544	
- autres cadres	04	$3,316	$1,418
TOTAL (L.01 à L.04)	05	$3,860	$1,418
. Hors Canada - président du c.a.	06		
- autres membres du c.a.	07		
- directeur général	08		
- autres cadres	09	$1,470	$4,823
TOTAL (L.06 à L.09)	10	$1,470	$4,823
TOTAL (L.05 + L.10)	11	$5,330	$6,241
TOTAL POUR L'ENSEMBLE DU CONSEIL REGIONAL	12	$80,547	$58,172

		Personnel cadre 1	Personnel autre 2	Autres 3	Total c.1+c.2+c.3 4
CHARGES EXTRAORDINAIRES					
Sommes excédant les normes et barèmes gouvernementaux	13				
Rémunération-fonctions non prévues aux conditions de travail	14	XXXX	XXXX		
Avantages sociaux reliés aux lignes 13 et 14	15				
Charges sociales reliées aux lignes 13, 14 et 15	16				
Primes d'assurances sur la vie d'individus à titre personnel	17				
Versements pour constitution de rentes et autres	18				
Cotisations aux corporations professionnelles et associations de cadres et d'employés	19				
Intérêts sur emprunts non autorisés	20	XXXX	XXXX		
Amendes, pénalités et intérêts afférents	21	XXXX	XXXX		
Autres (préciser)	22				
.....	23				
TOTAL (L.13 à L.23)	24				

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PLAN

	Page
Quatrième partie — Fonds des activités régionalisées: Renseignements complémentaires	
Résultats par centre d'activités	400-401
Solde de fonds par centre d'activités	410-411
Précisions aux renseignements complémentaires — partie 4	490

EXPLICATIONS ET CONCORDANCES – PAGE 4 0 0

À chaque fois qu'il est demandé de préciser, indiquer dans la colonne concernée et à la ligne où est mentionné "préciser" le montant; dans la même colonne et à la ligne suivante indiquer la note qui donne les détails en page 490.

L.20. C.1	= P.210. L.16. C.3
L.20. C.2	= P.210. L.17. C.3
L.20. C.3	= P.210. L.18. C.3
L.20. C.4	= P.210. L.19. C.3

Fonds des activités régionalisés exercice terminé le 31 mars 1990

RESULTATS PAR CENTRE D'ACTIVITES

	8810 Approvisionnement en commun de biens et services 1	8820 Service régional de buanderie 2	EXCEDENT 8890 Autres activités régionalisées 3	TOTAL 4
PROVENANCE DES REVENUS				
Revenus provenant des établissements..01	$1,074,540	$17,263,756	$1,999,459	$20,337,755
Revenus de placements.....02	$57,557		$239,313	$296,870
Revenus d'autres sources (préciser)...03	$16,678	$68,831	$166,810	$252,319
.....ANNEXE 1.....04				$0
TOTAL (L.01 à L.04).....05	$1,148,775	$17,332,587	$2,405,582	$20,886,944
NATURE DES DEPENSES				
Charge d'exploitation				
Salaires.....06	$690,911	$157,850	$164,616	$1,013,377
Avantages sociaux généraux.....07	$123,755	$26,676	$25,559	$175,990
Avantages sociaux particuliers.....08	$9,346	$2,731		$12,077
Charges sociales.....09	$68,602	$14,123	$16,714	$99,439
Frais de déplacement.....10	$14,217	$2,674	$1,131	$18,022
Services achetés.....11	$90,029	$14,764,743	$175,042	$15,029,814
Communications.....12	$43,275	$10,263	$1,894	$55,432
Loyer.....13	$18,179			$18,179
Location d'équipement.....14	$24,548	$5,194		$29,742
Fournitures de bureau.....15	$26,352	$12,260	$153	$38,765
Autres frais.....16	($4,734)	$2,189,438	$2,166,381	$4,351,085
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (L.06 à L.16).....17	$1,104,480	$17,185,952	$2,551,490	$20,841,922
Dépenses en immobilisations et équipements.....18	$98,438	$8,316	$46,090	$152,844
TOTAL (L.17 + L.18).....19	$1,202,918	$17,194,268	$2,597,580	$20,994,766
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES (DES DEPENSES SUR LES REVENUS).....20	($54,143)	$138,319	($191,998)	($107,822)

Fonds des activités régionalisées exercice terminé le 31 mars 1990

SOLDE DE FONDS PAR CENTRE D'ACTIVITES

	8810 Approvisionnement en commun de biens et services 1	8820 Service régional de buanderie 2	8890 EXCEDENT Autres activités régionalisées 3	TOTAL 4
SOLDE AU DEBUT.....01	214,052	(2,614,311)	34,968	(2,365,291)
ADDITIONS				
Exédent des revenus sur les dépenses..02		138,319		138,319
Rétroactivité des salaires.....03				0
Autres (préciser).....04				0
.....05				0
.....06				0
TOTAL (L.02 à L.06).....07	0	138,319	0	138,319
DEDUCTIONS				
Exédent des dépenses sur les revenus..08	54,143		191,998	246,141
Rétroactivité des salaires.....09				0
Autres (préciser).....10				0
...RISTOURNE AUX ETABLISSEMENTS.....11	80,000			80,000
.....12				0
TOTAL (L.08 à L.12).....13	134,143	0	191,998	326,141
VARIATION DE L'EXERCICE (L.07 - L.13)...14	(134,143)	138,319	(191,998)	(187,822)
SOLDE A LA FIN (L.01 + L.14).....15	79,909	(2,475,992)	(157,030)	(2,553,113)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PLAN

Page

Cinquième partie — Fonds affectés: Renseignements complémentaires

Fonds affectés combinés - bilan:
Fonds des immobilisations et équipements des établissements
Fonds des locations d'espaces 511

Fonds affectés combinés - bilan:
Fonds des services ambulanciers
Fonds des services en C.L.S.C.
Fonds des travaux communautaires 512

Fonds affectés combinés - bilan:
Fonds santé communautaire
Fonds de désengorgement des urgences
Fonds des médecins en régions éloignées 513

Autres fonds affectés - bilan 514

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PLAN

Page

Cinquième partie — Suite

Fonds affectés combinés - analyse de la provenance et de l'utilisation des fonds:
- Fonds des immobilisations et équipements des établissements
- Fonds des locations d'espaces
- Fonds des urgences-santé 521

Fonds affecté des services en C.L.S.C.:
Analyse de la provenance et de l'utilisation du fonds par composante 522

Fonds affectés combinés - analyse de la provenance et de l'utilisation des fonds:
- Fonds des services ambulanciers
- Fonds des travaux communautaires
- Fonds santé communautaire
- Fonds de désengorgement des urgences
- Fonds des médecins en régions éloignées 523

Autres fonds affectés - analyse de la provenance et de l'utilisation des fonds 524

Immobilisations et équipements des C.H. - liste des contributions aux projets d'immobilisations inférieurs à 1,000,000$ 531

Immobilisations et équipements des C.H. - liste des contributions aux projets autorisés d'équipement 532

Immobilisations des C.L.S.C., C.A.H., C.A.R. et C.S.S. - liste des contributions aux projets inférieurs à 250,000$ 533

Équipements des C.L.S.C., C.A.H., C.A.R. et C.S.S. - renseignements additionnels 534

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PLAN

	Page
Cinquième partie — Suite	
Fonds des locations d'espaces - renseignements additionnels	535
Fonds des services en C.L.S.C. (services à domicile) - renseignements additionnels	536
Fonds des services en C.L.S.C. (autres composantes) - renseignements additionnels	537
Fonds des services ambulanciers - renseignements additionnels sur les salaires	539
Précisions aux renseignements complémentaires — partie 5	590

EXPLICATIONS ET CONCORDANCES – PAGE 5 1 1

À chaque fois qu'il est demandé de préciser, indiquer dans la colonne concernée et à la ligne où est mentionné "préciser" le montant; dans la même colonne et à la ligne suivante indiquer la note qui donne les détails en page 590.

Ligne 04 - Débiteur MSSS - Intérêts sur emprunts
Inscrire le solde à recevoir du Ministère relatif aux intérêts encourus sur les emprunts inscrits à la ligne 13.

Lignes 15 et 16 - Créditeurs-Établissements
Inscrire les projets autorisés à payer.

L.22. C.1	= P.521. L.19. C.1
L.22. C.2	= P.521. L.19. C.2
L.22. C.3	= P.521. L.19. C.3
L.22. C.4	= P.521. L.19. C.4

Fonds affectés combinés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		FONDS D'IMMOBILISATIONS ET EQUIPEMENTS DES ETABLISSEMENTS			
	Immobilisations et équipements des C.H.	Immobilisations C.L.S.C.,C.A.H. C.A.R. ET C.S.S.	Equipement des C.L.S.C.,C.A.H. C.A.R. ET C.S.S.	Fonds des locations d'espaces 0003
	1	2	3	4
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse.....01				$27,309
Débiteurs - M.S.S.S.....02	XXXX	XXXX	XXXX	$778,700
- M.S.S.S. enveloppe allouée.....03	$27,933,269	$7,347,268	$3,951,319	XXXX
- M.S.S.S.intérêts sur emprunts..04	$933,086	$178,427	$133,586	XXXX
- Etablissements.....05				
- Autres (préciser).....06				
.....07				
Placements temporaires.....08				
Autres éléments (préciser).....09				
.....10				
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10).....11	$28,866,355	$7,525,695	$4,084,905	$806,009
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque.....12	$69,135		$2,530	
Emprunts de banque.....13	$12,098,601	$3,667,727	$1,719,569	
Intérêts à payer sur emprunts.....14	$933,086	$178,427	$133,586	
Créditeurs et frais courus:				
- Etablissements exercice courant.....15	$6,901,624	$1,387,979	$1,198,279	$787,239
- Etablissements exercices précédents....16	$8,827,337	$2,283,500	$923,007	
- Autres (préciser).....17	$25,263		$1,676	
Annexe 1.....18				
Autres éléments (préciser).....19				
.....20				
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.20).....21	$28,855,046	$7,517,633	$3,978,647	$787,239
SOLDES DES FONDS.....22	$11,309	$8,062	$106,258	$18,770
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.21 + L.22).....23	$28,866,355	$7,525,695	$4,084,905	$806,009

Fonds affectés combinés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		Fonds des services ambulanciers 0009	Fonds des services en C.L.S.C. 0010	Fonds des travaux communautaires 0011
		1	2	3
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse	01		$1,406,930	$1,220,760
Débiteurs - M.S.S.S.	02		$296,751	
- R.A.A.Q.	03		XXXX	XXXX
- M.M.S.R.(aide sociale)	04		XXXX	XXXX
- Etablissements	05			
- Autres (préciser)	06			
	07			
Placements temporaires	08			
Autres éléments(préciser)	09			
	10			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)	11	$0	$1,703,681	$1,220,760
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque	12			
Emprunts de banque	13			
Créditeurs et charges à payer:				
- Etablissements exercice courant	14		$1,219,884	
- Etablissements exercices précédents	15		$284,966	
- Organismes exercice courant	16	XXXX		$527,794
- Organismes exercices précédent	17	XXXX		$53,333
- Entreprises ambulancières	18		XXXX	XXXX
- Autres(préciser)	19		$17,369	
Annexe 2	20			
Autres éléments (préciser)	21			
	22			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.22)	23	$0	$1,522,219	$581,127
SOLDES DES FONDS	24	$0	$181,462	$639,633
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.23 + L.24)	25	$0	$1,703,681	$1,220,760

Fonds affectés combinés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		Fonds santé communautaire	Fonds de désengorgement des urgences	Fonds des médecins en régions éloignées
		0012	0013	0014
		1	2	3
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse	01	$297,192	$1,224,931	
Débiteurs - M.S.S.S.	02		$162,081	
- Etablissements (préciser)	03	$13,000		
ANNEXE 3	04			
- Autres (préciser)	05			
	06			
Placements temporaires	07			
Autres éléments (préciser)	08			
	09			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.09)	10	$310,192	$1,387,012	$0
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque	11			
Emprunts de banque	12			
Créditeurs et charges à payer:				
- Etablissements (préciser)	13	$245,963	$1,313,666	
Annexe 4 & 4a	14			
- Autres (préciser)	15	$27,849		
Annexe 5	16			
Autres éléments (préciser)	17			
	18			
TOTAL DU PASSIF (L.11 à L.18)	19	$273,812	$1,313,666	$0
SOLDES DES FONDS	20	$36,380	$73,346	$0
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.19 + L.20)	21	$310,192	$1,387,012	$0

Autres fonds affectés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		Alourdissements de clientèle 0050 1	Organismes communautaires 0049 2	Marge de manoeuvre 0091 3
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse	01	$1,409,721	$1	$252,722
Débiteurs - M.S.S.S(préciser)	02	$3,150		
.....	03			
- Etablissements (préciser)	04			
.....	05			
- Autres (préciser)	06			
.....	07			
Placements temporaires	08			
Autres éléments (préciser)	09			
.....	10			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)	11	$1,412,871	$1	$252,722
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque	12			
Emprunts de banque	13			
Créditeurs et frais courus:				
- Etablissements (préciser)	14	$1,394,792		$249,256
Annexe 6 & 6a	15			
- Autres (préciser)	16			
.....	17			
Autres éléments (préciser)	18			
.....	19			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.19)	20	$1,394,792	$0	$249,256
SOLDES DES FONDS	21	$18,079	$1	$3,466
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.20 + L.21)	22	$1,412,871	$1	$252,722

Autres fonds affectés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		Déficience intellectuelle	Liste d'attente D.P.J.	Santé mentale
		0051	0057	0052
		1	2	3
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse	01	$494,923		$573,923
Débiteurs - M.S.S.S(préciser)	02	$375		$92,004
.....	03			
- Etablissements (préciser)	04			
.....	05			
- Autres (préciser)	06			
.....	07			
Placements temporaires	08			
Autres éléments (préciser)	09			
.....	10			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)	11	$495,298	$0	$670,927
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque	12			
Emprunts de banque	13			
Créditeurs et frais courus:				
- Etablissements (préciser)	14	$489,059		$668,024
Annexe 7 à 7a	15			
- Autres (préciser)	16			
.....	17			
Autres éléments (préciser)	18			
.....	19			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.19)	20	$489,059	$0	$668,024
SOLDES DES FONDS	21	$6,239	$0	$2,903
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.20 + L.21)	22	$495,298	$0	$670,927

Autres fonds affectés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

	Fonds de rationnalisation service de buanderie 0059	Fonds d'evaluation du programme d'evaluation des structures sous-régionales	Fonds C.P.M.- C.R.S.S.S.
	1	2	3
ACTIF			
A COURT TERME			
Encaisse.....01			
Débiteurs - M.S.S.S(préciser).....02	$136,671		
.....03			
- Etablissements (préciser).....04	$271,874		
.....ANNEXE 8.....05			
- Autres (préciser).....06			
.....07			
Placements temporaires.....08			
Autres éléments (préciser).....09			
.....10			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10).....11	$408,545	$0	$0
PASSIF			
A COURT TERME			
Découvert de banque.....12	$27,188		
Emprunts de banque.....13			
Créditeurs et frais courus:			
- Etablissements (préciser).....14	$33,247		
.....Annexe 9.....15			
- Autres (préciser) 16	$100,669		
...PROVISION EDMOND LAURENDEAU.....17			
Autres éléments (préciser).....18			
.....19			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.19).....20	$161,104	$0	$0
SOLDES DES FONDS.....21	$247,441	$0	$0
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.20 + L.21).....22	$408,545	$0	$0

Autres fonds affectés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

	Unité de médecine familiale 0055 1	Fonds du SIRACOOF 0065-01 2	Fonds de fluoruration de l'eau 0063 3
ACTIF			
A COURT TERME			
Encaisse....01		$11,454	
Débiteurs - M.S.S.S(préciser)....02	557,784		$140,000
....03			
- Etablissements (préciser)....04			
....05			
- Autres (préciser)....06			
....07			
Placements temporaires....08			
Autres éléments (préciser)....09			
....10			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)....11	$557,784	$11,454	$140,000
PASSIF			
A COURT TERME			
Découvert de banque....12			$113,514
Emprunts de banque....13	$168,252		
Créditeurs et frais courus:			
- Etablissements (préciser)....14	$356,051		
Annexe 10....15			
- Autres (préciser) FOURNISSEURS DIVERS....16			$42,486
....17			
Autres éléments (préciser)....18			
....19			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.19)....20	$524,303	$0	$156,000
SOLDES DES FONDS....21	$33,481	$11,454	($16,000)
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.20 + L.21)....22	$557,784	$11,454	$140,000

Autres fonds affectés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		Fonds des projets de développement en informatique	Fonds du S.I.D.O.C.I. 0065-02	Fonds des mesures d'urgences immobilisations
		1	2	3
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse	01	$29,515	$529,220	$124,826
Débiteurs - M.S.S.S(préciser)	02			$592,629
.....	03			
- Etablissements (préciser)	04			
.....	05			
- Autres (préciser)	06			
.....	07			
Placements temporaires	08			
Autres éléments (préciser)	09			
.....	10			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)	11	$29,515	$529,220	$717,455
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque	12			
Emprunts de banque	13			$3,731
Créditeurs et frais courus:				
- Etablissements (préciser)	14			$706,369
Annexe 11	15			
- Autres (préciser) FOURNISSEURS DIVERS	16		$234,465	
.....	17			
Autres éléments (préciser)	18			
.....	19			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.19)	20	$0	$234,465	$710,100
SOLDES DES FONDS	21	$29,515	$294,755	$7,355
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.20 + L.21)	22	$29,515	$529,220	$717,455

Autres fonds affectés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		Fonds produits biologiques 0060	Fonds buanderie centrale de Montréal	Fonds du projet informatique
		1	2	3
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse	01		$276,355	
Débiteurs - M.S.S.S(préciser)	02	$3,704,748	$875,825	
	03			
- Etablissements (préciser)	04			
	05			
- Autres (préciser)..BUANDERIE	06		$364,483	
.....CENTRALE DE MONTREAL	07			
Placements temporaires	08			
Autres éléments (préciser).....Annexe 12	09	$821,901	$25,648	
IMMOBILISATIONS - note 4	10		$10,876,944	
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)	11	$4,526,649	$12,419,255	$0
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque	12	$3,067,798		
Emprunts de banque	13	$3,203,748		
Créditeurs et frais courus:				
- Etablissements (préciser)	14			
	15			
- Autres (préciser)	16	$609,604	$976,637	
Annexe 13	17			
Autres éléments (préciser)	18		$8,125,837	
Annexe 14 & note 5 & 6	19			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.19)	20	$6,881,150	$9,102,474	$0
SOLDES DES FONDS	21	($2,354,501)	$3,316,781	$0
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.20 + L.21)	22	$4,526,649	$12,419,255	$0

Autres fonds affectés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		Formation (en français)	Concertation régionale service jeunesse	Service de réadaptation
		0004	0058	0061
		1	2	3
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse	01	$80,000	$90,360	$68,547
Débiteurs - M.S.S.S.	02		$5,344	
.....	03			
- Etablissements (préciser)	04			
.....	05			
- Autres (préciser)	06			
.....	07			
Placements temporaires	08			
Autres éléments (préciser)	09			
.....	10			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)	11	$80,000	$95,704	$68,547
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque	12			
Emprunts de banque	13			
Créditeurs et frais courus:				
- Etablissements (préciser)	14		$92,718	$67,819
Annexe 15 à 15a	15			
- Autres (préciser)....FOURNISSEURS	16	$80,000		
.....DIVERS	17			
Autres éléments (préciser)	18			
.....	19			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.19)	20	$80,000	$92,718	$67,819
SOLDES DES FONDS	21	$0	$2,986	$728
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.20 + L.21)	22	$80,000	$95,704	$68,547

Autres fonds affectés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		Frais de déplacements, hébergement personnes handicapées 0094	S.I.D.A. 0056	Programmes de services sociaux
		1	2	3
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse	01	$127,542	$259,543	
Débiteurs - M.S.S.S(préciser)	02	$70,000	$6,489	
.....	03			
- Etablissements (préciser)	04			
.....	05			
- Autres (préciser)	06			
.....	07			
Placements temporaires	08			
Autres éléments (préciser)	09			
.....	10			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)	11	$197,542	$266,032	$0
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque	12			
Emprunts de banque	13			
Créditeurs et frais courus:				
- Etablissements (préciser)	14	$195,937	$259,173	
Annexe 16 à 16a	15			
- Autres (préciser)	16			
.....	17			
Autres éléments (préciser)	18			
.....	19			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.19)	20	$195,937	$259,173	$0
SOLDES DES FONDS	21	$1,605	$6,859	$0
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.20 + L.21)	22	$197,542	$266,032	$0

Autres fonds affectés — BILAN — exercice terminé le 31 mars 1990

		Loi 160	2	3
		1		
ACTIF				
A COURT TERME				
Encaisse	01	$1,157,637		
Débiteurs - M.S.S.S(préciser)	02			
.....	03			
- Etablissements (préciser)	04	$5,805,074		
Annexe 16b	05			
- Autres (préciser)	06			
.....	07			
Placements temporaires	08			
Autres éléments (préciser)	09			
.....	10			
TOTAL DE L'ACTIF (L.01 à L.10)	11	$6,962,711		
PASSIF				
A COURT TERME				
Découvert de banque	12			
Emprunts de banque	13			
Créditeurs et frais courus:				
- Etablissements (préciser)	14			
.....	15			
- Autres (préciser)	16			
.....	17			
Autres éléments (préciser)	18			
.....	19			
TOTAL DU PASSIF (L.12 à L.19)	20	$0		
SOLDES DES FONDS	21	$6,962,711		
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS (L.20 + L.21)	22	$6,962,711		

Nom du conseil régional : CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN | Code : 06 & 13 | Page : 5 2 1

Fonds affectés combinés — **ANALYSE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DES FONDS** — exercice terminé le 31 mars 19 90

		Fonds des immobilisations et équipements des établissements			0003 Fonds des locations d'espaces	Fonds des urgences-santé
		Immobilisations et équipements des C.H.	Immobilisations des C.L.S.C., C.A.H., C.A.R. et C.S.S.	Équipements des C.L.S.C., C.A.H., C.A.R. et C.S.S.		
		1	2	3	4	5
SOLDE À ATTRIBUER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	01	115 282	87 015	106 415	149 129	2 930 830
PROVENANCE						
M.S.S.S. - secteur santé	02	xxxx	xxxx	xxxx	1 844 031	xxxx
- secteur social	03	xxxx	xxxx	xxxx	14 228 069	xxxx
- enveloppe allouée	04	26 837 160	4 635 000	4 140 100	xxxx	xxxx
- intérêts sur emprunts	05	1 950 196	299 973	241 302	xxxx	xxxx
Revenus de placements	06	13 927	524	400	87 317	xxxx
Autres (préciser)	07					
	08					
TOTAL (L.02 à L.08)	09	28 801 283	4 935 497	4 381 802	16 159 417	
ATTRIBUTIONS						
Établissements						
- Immobilisations - secteur santé	10	5 695 690	xxxx	xxxx	1 871 245	xxxx
- Immobilisations - secteur social	11	xxxx	4 714 477	xxxx	14 399 331	xxxx
- Équipements	12	9 575 764	xxxx	4 144 798	xxxx	xxxx
Intérêts sur emprunts	13	1 950 196	299 973	241 302		xxxx
Remboursement d'emprunts	14					xxxx
Honoraires professionnels	15				xxxx	xxxx
Autres (préciser)	16	11 683 606		(4 141)	19 200	2 930 830
ANNEXES 17 ET 17A	17					
TOTAL (L.10 à L.17)	18	28 905 256	5 014 450	4 381 959	16 289 776	2 930 830
SOLDE À ATTRIBUER À LA FIN DE L'EXERCICE (L.01 + L.09 - L.18)	19	11 309	8 062	106 258	18 770	0

EXPLICATIONS ET CONCORDANCES – PAGE 5 2 2

À chaque fois qu'il est demandé de préciser, indiquer dans la colonne concernée et à la ligne où est mentionné "préciser" le montant; dans la même colonne et à la ligne suivante indiquer la note qui donne les détails en page 590.

Colonne 6:
Le conseil régional inscrit dans cette colonne les montants combinés des autres composantes du fonds des services en C.L.S.C. Il donne les détails pour chacune des composantes à la page 522-1.

Ligne 02 - M.S.S.S.
Inclure dans le montant de la subvention les frais de gestion autorisés par le Ministère.

Lignes 07 et 09 - Établissements, organismes
Pour la colonne 2, compléter l'annexe à la page 536
Pour la colonne 6, compléter l'annexe à la page 537.

Ligne 12 - Contribution au fonds d'exploitation
Il s'agit des frais de gestion autorisés par le Ministère à certaines composantes.

Ligne 16 - Transfert au fonds d'immobilisations
Inscrire les achats de fournitures spécialisées pour personnes handicapées physiques faits par le conseil régional lui-même. Ces équipements doivent être inscrits au fonds d'immobilisations (P.250. L.07. C.3).

L.18. C.6 = P.522-1. L.16. C.7
L.18. C.7 = P.512. L.24. C.2

Fonds affectés des services en C.L.S.C.-0010 ANALYSE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DU FONDS PAR COMPOSANTE exercice terminé le 31 mars 1990

	Implantation de C.L.S.C.	Services à domicile	Cadres de partage	Fournitures spécialisées pour personnes handicapées physiques	O.P.H.O. transfert	Autres composantes	TOTAL
	0010-01	0010-02	0010-03	0010-04	0010-06		
	1	2	3	4	5	6	7
SOLDE ATTRIBUER AU DEBUT DE L'EXERCICE.....01	$8,263	$130,753		$3,166		$68,569	$210,751
PROVENANCE							
M.S.S.S.....02		$4,778,219		$260,452	$2,412,950	$23,128	$7,474,749
Revenus de placements.....03	$8,250	$179,418		$57,027		$11,851	$256,546
Autres (préciser).....04		$4,685		$100,000	$1,116,603		$1,221,288
Annexe 18.....05							$0
Total (L.02 à L.05).....06	$8,250	$4,962,322	$0	$417,479	$3,529,553	$34,979	$8,952,583
ATTRIBUTIONS							
Etablissements (préciser).....07		$4,547,767		$276,614	XXXX	$64,127	$4,888,508
..page 536-537.....08							$0
Organismes (préciser).....09				XXXX	$3,528,347		$3,528,347
..page 536.....10							$0
Bénéficiaires.....11	XXXX	XXXX	XXXX		XXXX	XXXX	$0
Contribution au fonds d'exploitation.12	XXXX	$381,024	XXXX	XXXX	XXXX	$38,820	$419,844
Autres (préciser).....13	$1,642	$143,531					$145,173
..ANNEXE 19.....14							$0
Total des attributions (L.07 à L.14).15	$1,642	$5,072,322	$0	$276,614	$3,528,347	$102,947	$8,981,872
TRANSFERT AU FONDS D'IMMOBILISATIONS....16	XXXX	XXXX	XXXX		XXXX	XXXX	$0
TOTAL (L.15 + L.16).....17	$1,642	$5,072,322	$0	$276,614	$3,528,347	$102,947	$8,981,872
SOLDE A ATTRIBUER A LA FIN DE L'EXERCICE (L.01 + L.06 - L.17).....18	$14,871	$20,753	$0	$144,031	$1,206	$601	$181,462

Conseil de la santé et des servides sociaux du Montréal métropolitain

Fonds affectés des services en C.L.S.C.-001 — ANALYSE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DU FONDS PAR COMPOSANTE — exercice terminé le 31 mars 1990 —

Ventilation de la colonne 6 'autres composantes' de la page 522

	Soins préventifs	Services de laboratoire					TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7
SOLDE ATTRIBUER AU DEBUT DE L'EXERCICE.....01	$68,569	$0					$68,569
PROVENANCE							
M.S.S.S.....02	$23,128						$23,128
Revenus de placements.....03	$11,331	$520					$11,851
Autres (préciser).....04							$0
.....05							$0
Total (L.02 à L.05).....06	$34,459	$520	$0	$0	$0	$0	$34,979
ATTRIBUTIONS							
Etablissements (préciser).....07	$63,607	$520					$64,127
..Page 537.....08							$0
Organismes (préciser).....09							$0
.....10							$0
Bénéficiaires.....11							$0
Contribution au fonds d'exploitation.12	$38,820						$38,820
Autres (préciser).....13							$0
.....14							$0
Total des attributions (L.07 à L.14).15	$102,427	$520	$0	$0	$0	$0	$102,947
SOLDE A ATTRIBUER A LA FIN DE L'EXERCICE (L.01 + L.06 - L.17).....16	$601	$0	$0	$0	$0	$0	$601

Fonds affectés combinés — exercice terminé le 31 mars 1990

ANALYSE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DES FONDS

	Fonds des services ambulanciers 0009 1	Fonds des travaux communautaires 0011 2	Fonds santé communautaire 0012 3	Fonds de désengorgement des urgences 0013 4	Fonds des médecins en région éloignée 0014 5
SOLDE A ATTRIBUER AU DEBUT DE L'EXERCICE.....01		$211,629	$145,473	$87,360	
PROVENANCE					
M.S.S.S.....02		$988,500	$301,196	$6,026,314	
M.M.S.R.-Aide sociale.....03		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
R.A.A.Q.....04		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Intérêts sur emprunts(préciser)....05		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Revenus de placements.....06		$197,144	$47,497	$368,438	
Autres (préciser).....07			$55,466	$153,167	
Annexe 20.....08					
Total (L.02 à L.08).....09	$0	$1,185,644	$404,159	$6,547,919	$0
ATTRIBUTIONS					
Etablissements (préciser).....10	XXXX		$473,252	$6,123,427	
...ANNEXE 21 & 21a.....11					
Organismes (préciser).....12	XXXX	$622,301			
Annexe 21b.....13					
Contrat à budget					
- opérations.....14		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
- salaires.....15		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
- avantages sociaux.....16		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Formation.....17		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Zones de parcs.....18		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Réseau de communications et centrales de coordination.....19		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Soutien à la politique de déplacement des bénéficiaires.....20		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Intérêts sur emprunts.....21		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Contribution fonds d'exploitation..22		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Transfert fonds d'immobilisations..23		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres (préciser).....24		$135,339	$40,000	$438,506	
...ANNEXE 22 & 22a.....25					
Total (L.10 à L.25).....26	$0	$757,640	$513,252	$6,561,933	$0
SOLDE A ATTRIBUER A LA FIN DE L'EXERCICE (L.01 + L.09 - L.26).....27	$0	$639,633	$36,380	$73,346	$0

Autres fonds affectés exercice terminé le 31 mars 1990

ANALYSE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DES FONDS

	Alourdissements de clientèle 0050 1	Organismes communautaires 0049 2	Marge de manoeuvre 0091 3	Déficience intellectuelle 0051 4	Liste d'attente D.P.J. 0057 5
SOLDE A ATTRIBUER AU DEBUT DE L'EXERCICE.....01	$0	$0	$15,741	$0	$0
PROVENANCE					
M.S.S.S(préciser).....02	$668,129	$1,065,207		$609,240	$255,000
.....03					
Revenus de placements.....04	$176,242		$47,947	$65,062	
Autres (préciser).....05	$68,951				
Annexe 23.....06					
Total (L.02 à L.06).....07	$913,322	$1,065,207	$47,947	$674,302	$255,000
ATTRIBUTIONS					
Etablissements (préciser).....08	$689,800		$49,217	$2,224	$255,000
...ANNEXE 24 à 24c..... 09					
Organismes (préciser).....10		$1,065,206			
Annexe 25.....11					
Contributions fonds d'exploitation.12	$135,092			$63,843	
Autres(préciser).....13	$70,351		$11,005	$601,996	
Annexe 26 à 26a.....14					
Total (L.08 à L.14).....15	$895,243	$1,065,206	$60,222	$668,063	$255,000
SOLDE A ATTRIBUER A LA FIN DE L'EXERCICE (L.01 + L.07 - L.15).....16	$18,079	$1	$3,466	$6,239	$0

Autres fonds affectés — exercice terminé le 31 mars 1990

ANALYSE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DES FONDS

	Santé mentale 0052	Fonds de rationnalisation service de buanderie 0059	Fonds d'évaluation du programme d'évaluation des structures sous régionales	Fonds C.P.N. C.R.S.S.S.	Unité de médecine familiale 0055
	1	2	3	4	5
SOLDE A ATTRIBUER AU DEBUT DE L'EXERCICE.....01		$196,373	$13,449	$6,992	$46,769
PROVENANCE					
M.S.S.S(préciser).....02	$2,359,035	$270,300			$26,170
.....03					
Revenus de placements.....04	$15,870	$20,971	$2,017	$378	$14,525
Autres (préciser).....05					
.....06					
Total (L.02 à L.06).....07	$2,374,905	$291,271	$2,017	$378	$40,695
ATTRIBUTIONS					
Etablissements (préciser).....08		$355,716			$42,578
...ANNEXE 27 & 27a.....09					
Organismes (préciser).....10	$2,248,272				
Annexe 28.....11					
Contributions fonds d'exploitation.12	$88,282				
Autres (préciser).....13	$35,448	($115,513)	$15,466	$7,370	$11,405
Annexe 29 à 29c.....14					
Total (L.08 à L.14).....15	$2,372,002	$240,203	$15,466	$7,370	$53,983
SOLDE A ATTRIBUER A LA FIN DE L'EXERCICE (L.01 + L.07 - L.15).....16	$2,903	$247,441	$0	$0	$33,481

Autres fonds affectés — exercice terminé le 31 mars 1990

ANALYSE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DES FONDS

	Fonds du SIRACDOF	Fonds de fluoruration de l'eau	Fonds des projets de développement informatique	Fonds du S.I.D.O.C.I.	Fonds des mesures d'urgences immobilisations
	0065-01	0063		0065-02	
	1	2	3	4	5
SOLDE A ATTRIBUER AU DEBUT DE L'EXERCICE.....01	$9,342	$89,309	$24,420	$131,549	$44,067
PROVENANCE					
M.S.S.S(préciser).....02	$520,000	$140,000		$650,000	$547,530
.....03					
Revenus de placements.....04	$2,112	$7,907	$5,095	$20,700	$3,101
Autres (préciser).....05				$664,000	
Annexe 29d.....06					
Total (L.02 à L.06).....07	$522,112	$147,907	$5,095	$1,334,700	$550,631
ATTRIBUTIONS					
Etablissements (préciser).....08	$520,000				$539,813
Annexe 30 & 30a.....09					
Organismes (préciser).....10					
.....11					
Contributions fonds d'exploitation.12					
Autres (préciser).....13		$253,216		$1,171,495	$47,530
...ANNEXE 31.....14					
Total (L.08 à L.14).....15	$520,000	$253,216	$0	$1,171,495	$587,343
SOLDE A ATTRIBUER A LA FIN DE L'EXERCICE (L.01 + L.07 - L.15).....16	$11,454	($16,000)	$29,515	$294,754	$7,355

Autres fonds affectés — exercice terminé le 31 mars 1990

ANALYSE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DES FONDS

	Fonds des produits biologiques 0060	Fonds buanderie centrale de Mtl	Fonds des projets informatiques	Formation (en francais) 0004	Concertation régionale service jeunesse 0058
	1	2	3	4	5
SOLDE A ATTRIBUER AU DEBUT DE L'EXERCICE.....01	($836,602)	$1,426,428	$840	$0	$0
PROVENANCE					
M.S.S.S(préciser).....02	$7,393,165	$1,794,798	$11,250	$80,000	$366,925
.....03					
Revenus de placements.....04			$2,840		$22,660
Autres (préciser).....05		$1,537,672			$964
Annexe 32 & 32a.....06					
Total (L.02 à L.06).....07	$7,393,165	$3,332,470	$14,090	$80,000	$390,549
ATTRIBUTIONS					
Etablissements (préciser).....08	$8,393,567				$363,979
Annexe 33 & 33a.....09					
Organismes (préciser).....10					
.....11					
Contributions fonds d'exploitation..12					
Autres (préciser).....13	$517,497	$1,442,117	$14,930	$80,000	$23,584
Annexe 34 à 34b.....14					
Total (L.08 à L.14).....15	$8,911,064	$1,442,117	$14,930	$80,000	$387,563
SOLDE A ATTRIBUER A LA FIN DE L'EXERCICE (L.01 + L.07 - L.15).....16	($2,354,501)	$3,316,781	$0	$0	$2,986

Autres fonds affectés — exercice terminé le 31 mars 1990

ANALYSE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DES FONDS

		Service de réadaptation	Frais de déplacements hébergement personnes handicapées	S.I.D.A.	Programmes de services sociaux	Loi 160
		0061	0094	0056		
		1	2	3	4	5
SOLDE A ATTRIBUER AU DEBUT DE L'EXERCICE	01	$0	$0	$0	$1,150	
PROVENANCE						
M.S.S.S(préciser)	02	$54,289	$204,250	$451,489		
.....	03					
Revenus de placements	04	$6,831		$370		$9,794
Autres (préciser)	05	$77,326				$6,952,917
Annexe 35 à 35a	06					
Total (L.02 à L.06)	07	$138,446	$204,250	$451,859	$0	$6,962,711
ATTRIBUTIONS						
Etablissements (préciser)	08	$76,385	$195,937	$445,000		
Annexe 36 à 36b	09					
Organismes (préciser)	10					
.....	11					
Contributions fonds d'exploitation	12		$6,708			
Autres (préciser)	13	$61,333			$1,150	
Annnexe 37 à 37a	14					
Total (L.08 à L.14)	15	$137,718	$202,645	$445,000	$1,150	$0
SOLDE A ATTRIBUER A LA FIN DE L'EXERCICE (L.01 + L.07 - L.15)	16	$728	$1,605	$6,859	$0	$6,962,711